

PERCEPTION IN SITU - SECTEUR NORD -

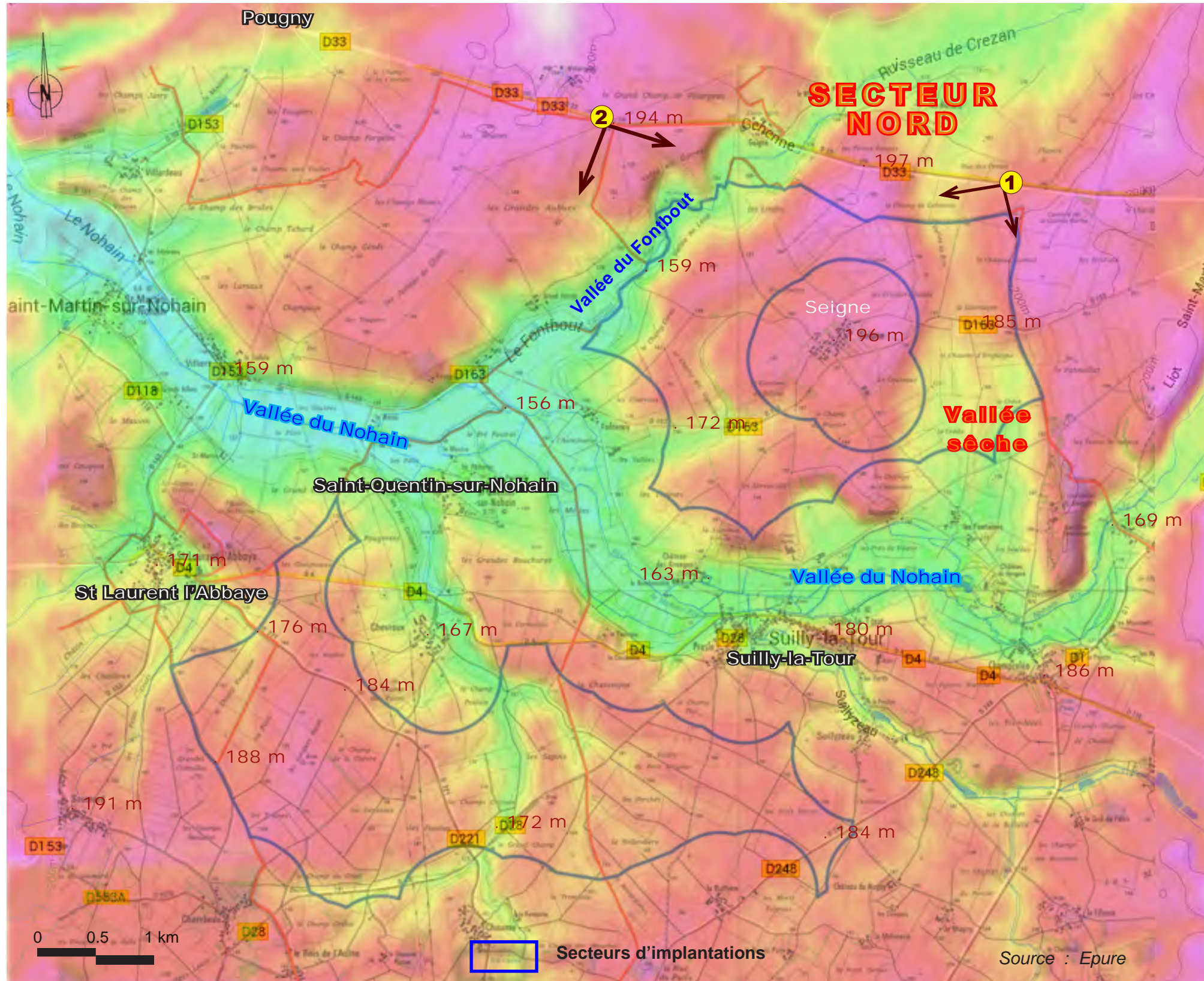


Site perçu à partir de la RD 33 entre Donzy et Cosne-Cours-sur-Loire. Près de la carrière de la Grande Borne.



Site perçu à partir de la RD 33 entre Donzy et Cosne-Cours-sur-Loire. Au droit de la route de Villargeau.

PERCEPTION IN SITU - SECTEUR NORD -



LES SECTEURS D'IMPLANTATIONS :

Deux zones d'implantations potentielles ont été identifiées, de part et d'autre de la vallée du Nohain :

- LE SECTEUR NORD :

Topographie des lieux :

Le plateau nord localisé à une altitude comprise entre 170 et 197 mètres surplombe la vallée du Nohain.

La vallée et la plaine humide du Nohain sont localisées à des altitudes comprises entre 159 et 169 mètres NGF.

Ce plateau relativement vallonné est occupé en son centre par le hameau de Seigne. Le plateau est délimité à l'ouest par la dépression de la vallée du Fontbout et au sud par la vallée du Nohain qui regroupe plusieurs villages et des éléments de patrimoine.

Légende altitudes :



PERCEPTION IN SITU - SECTEUR SUD -

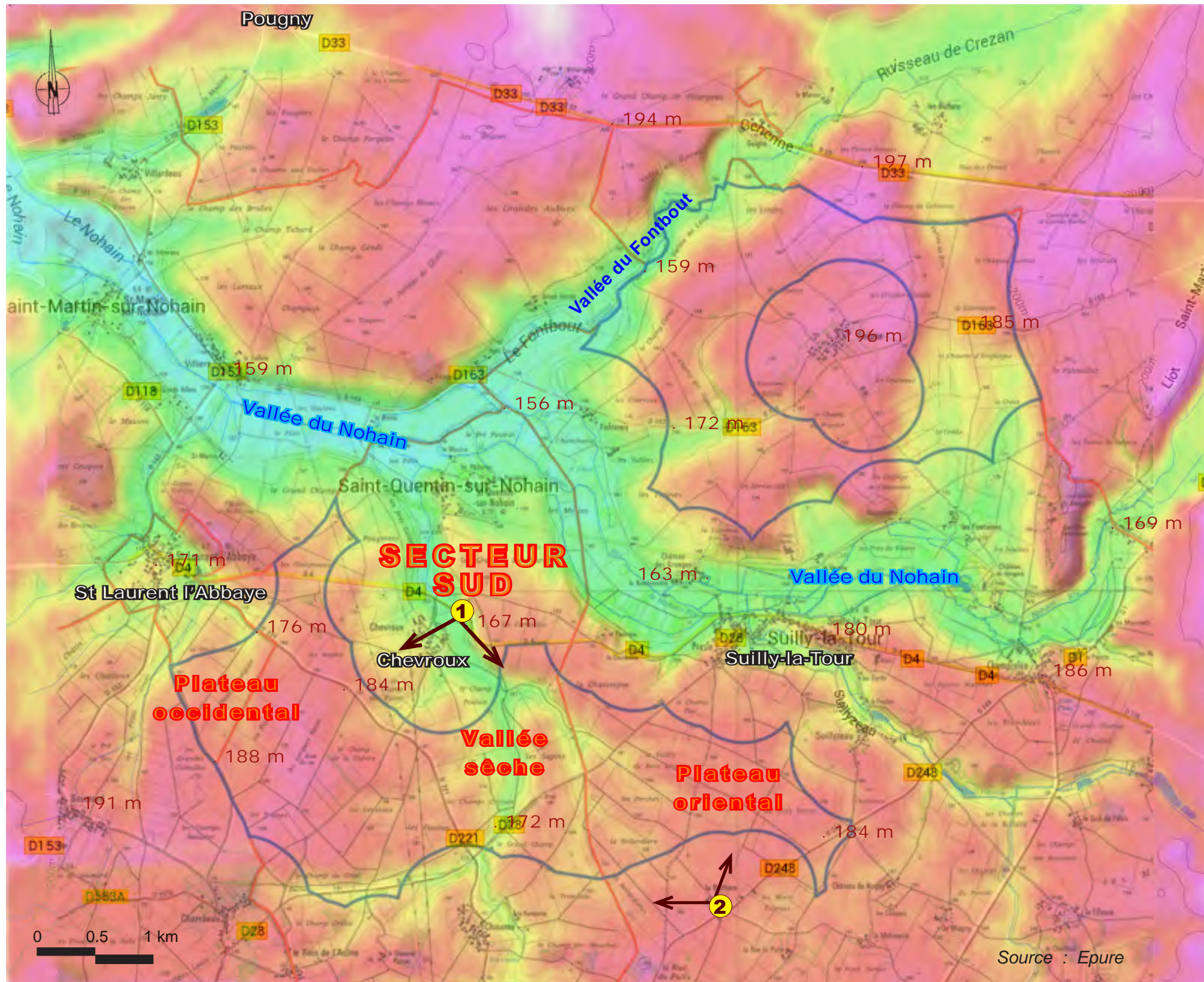


Site perçu à partir de la RD 4 entre Suilly-la-Tour et Saint-Laurent-l'Abbaye.



Site perçu à partir de la RD 221 entre Chaume et Saint-Laurent-l'Abbaye.

PERCEPTION IN SITU - SECTEUR SUD -



- LE SECTEUR SUD :

Topographie des lieux :

Le plateau sud est localisé à une altitude comprise entre 172 et 188 mètres et qui surplombe la vallée du Nohain.

La vallée et la plaine humide du Nohain sont localisées à des altitudes comprises entre 159 et 169 mètres NGF.

Ce secteur est beaucoup plus vaste et d'une topographie plus régulière que le secteur nord.

Cette zone est divisée en deux parties par une ample vallée sèche autour de Chevroux, un grand plateau à l'ouest et un plateau plus compact à l'est. Le plateau occidental est le plus étendu.

Légende altitudes :

	190-200 m
	180-190 m
	170-180 m
	160-170 m
	150-160 m



Sully-la-Tour - Perception à partir de la RD 33 à la hauteur de Pougny

SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET VIGILANCE PATRIMONIALE - SRCAE Centre et Bourgogne -

CARTE DES ZONES FAVORABLES (SRCAE Centre)

Le SRCAE a été adopté par arrêté préfectoral n°12.120 du 28 juin 2012 après délibération favorable de l'assemblée délibérante du Conseil régional lors de sa séance du 21 juin 2012.

Le Schéma régional éolien de la région Centre n'intègre pas de cartographie des sensibilités paysagères mais une «carte indicative des zones favorables» assortie de **recommandations sectorielles**, ainsi le secteur le plus proche du projet éolien Vents de Loire est dénommée Zone 17. Cette zone est localisée à plus de 15 km du projet éolien Vents de Loire, elle n'est pas encore exploitée par l'éolien.

Pour information, cette zone est dotée d'un objectif indicatif de valorisation du potentiel d'énergie éolienne : 90 MW (soit une trentaine d'éoliennes).

Zone 17 : Marges orientales de la Champagne berrichonne – Sancerrois

La vision depuis le Pays Fort et le Sancerrois, au Nord de la zone, doit être traitée avec attention.

La zone se situe à proximité de La-Charité-sur-Loire (patrimoine mondial de l'Humanité au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France) mais aussi du site emblématique du piton de Sancerre, site classé et second centre touristique du département. Pour ces territoires, viticulture et tourisme sont d'ailleurs étroitement associés et jouent un rôle essentiel dans leur développement économique.

En conséquence, la vision des éoliennes depuis le coteau en rive droite de la Loire devra être finement étudiée, notamment depuis La Charité sur Loire et depuis le secteur de Pouilly sur Loire.

Les recommandations issues du schéma régional éolien concernent surtout la gestion des perceptions autour et en direction de la zone 17, notamment la prise en compte des vues à partir de la rive droite de la Loire vers la zone 17. Aucune prescription ne s'oppose au développement dans le secteur du projet éolien Vents de Loire. Notons que la zone 17 est orientée de façon cohérente par rapport aux éoliennes accordées dans le présent secteur d'étude.



CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES (SRCAE Bourgogne)

Les caractéristiques géographiques et patrimoniales, l'usage et la fréquentation des différentes parties du territoire bourguignon ainsi que la perception sociale montrent que tous les paysages n'ont pas la même capacité à accueillir des éoliennes au regard de ces enjeux qui nécessitent des analyses complexes pour en appréhender les différentes composantes.

Une analyse à dire d'experts, conduite au niveau départemental sur la base des unités paysagères reconnues à l'échelon régional, a permis de :

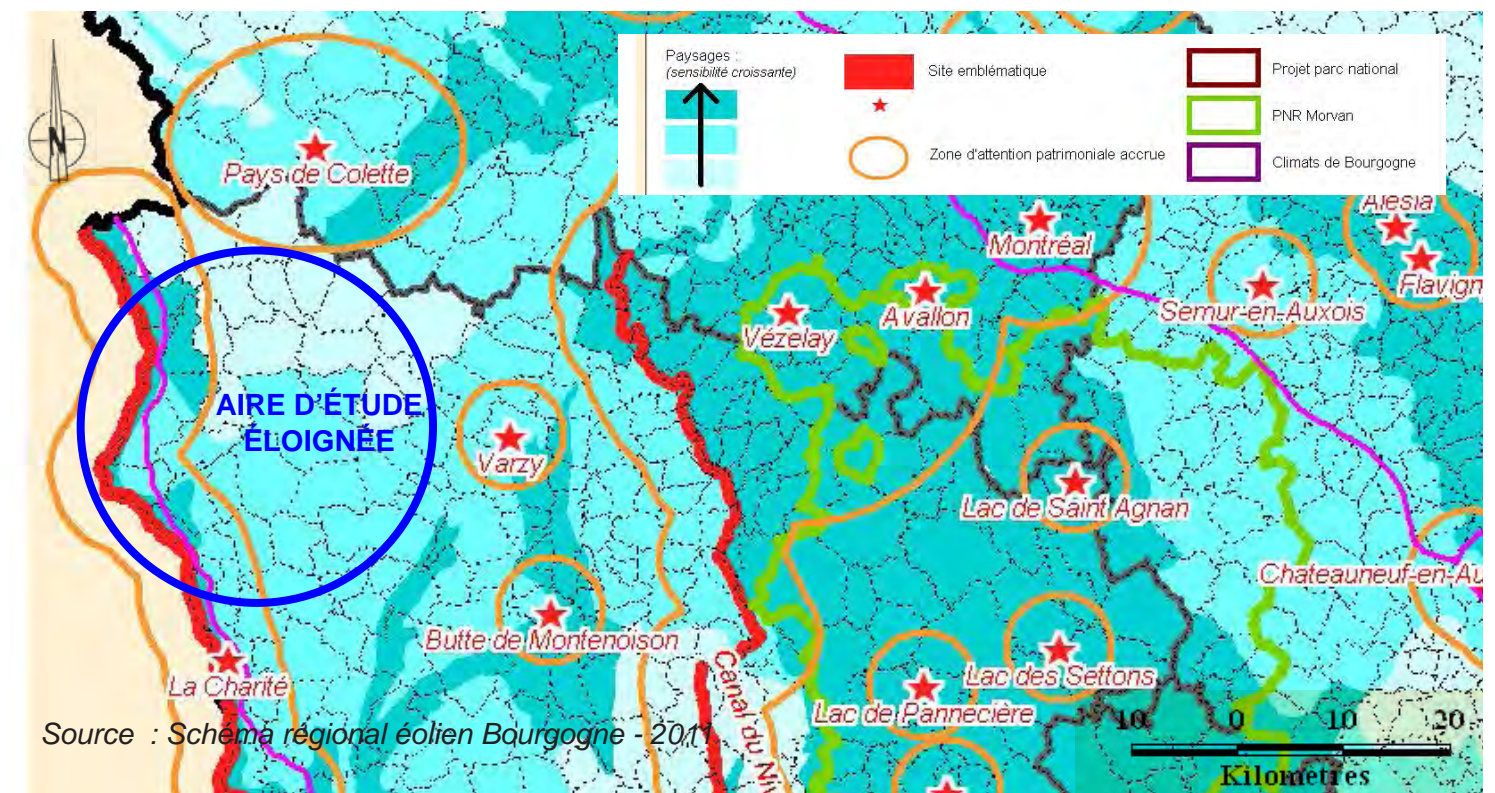
- hiérarchiser en 3 niveaux de sensibilité croissante les paysages bourguignons;
- définir les sites emblématiques propres à chaque département;
- associer en périphérie de ces sites emblématiques des « zones d'attention patrimoniale accrue » où le développement des projets éoliens devra être examiné, au cas par cas, au regard des sites ainsi définis.

Sites emblématiques :

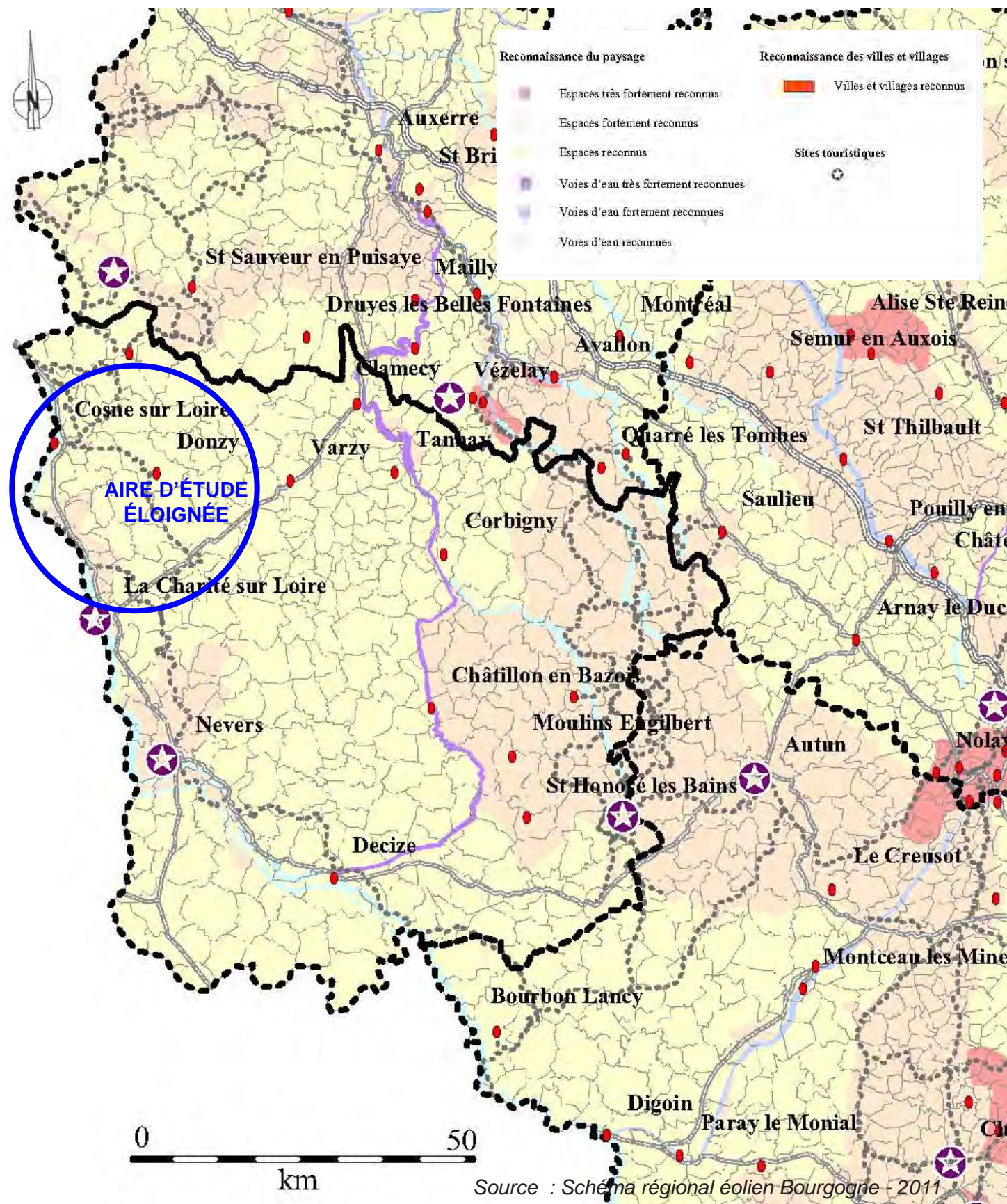
- La vallée de la Loire est située à plus de 5 km du projet éolien et hors de la « zone d'attention patrimoniale accrue » cependant une grande vigilance est de mise notamment vis-à-vis de l'impact visuel à partir des belvédères ligériens.
- La Charité-sur-Loire localisée à plus de 15 km du projet éolien mérite une grande vigilance, mais son inscription au sein de la vallée de la Loire et la distance minimisent fortement les risques d'impacts visuels significatifs.
- Le site de Varzy à plus de 20 km et localisé au sein d'une vallée ne présente pas de risque d'impact visuel.

Sensibilité paysagère :

- Le secteur d'implantation se trouve en zone de sensibilité paysagère modérée entre les secteurs à forte sensibilité du val de Loire et des collines du Nivernais.



RECONNAISSANCE PAYSAGÈRE ET SITES TOURISTIQUES - SRCAE Bourgogne -



CARTE DE RECONNAISSANCE DES PAYSAGES (SRCAE Bourgogne)

La carte de la reconnaissance sociale des paysages présentée ici s'appuie sur une carte intitulée « Les paysages socialement reconnus de Bourgogne - La reconnaissance sociale des paysages au travers des lieux et axes localisés de façon explicite » réalisée en décembre 1999 par DAT Conseils pour le compte de la DIREN et du Conseil Régional.

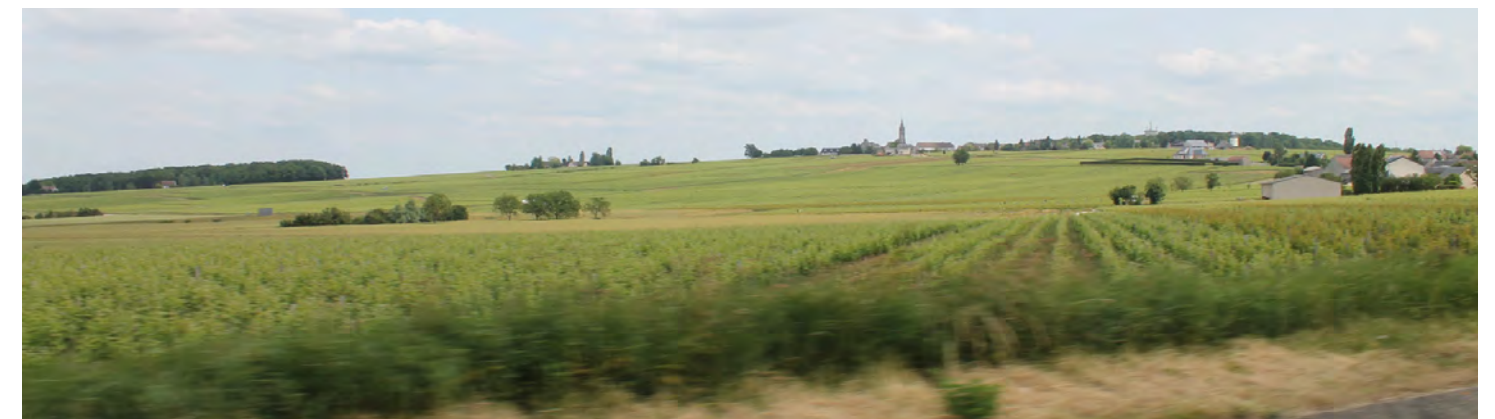
Cette carte n'est pas une carte de sensibilité du paysage. Elle a été élaborée sans aucun lien avec la problématique éolienne et n'est présente dans cet atlas qu'en vue d'appréhender un aspect plus subjectif des paysages. Elle doit être lue comme une carte d'alerte sur la valeur accordée collectivement aux paysages et non comme un zonage présentant des niveaux d'interdiction ou d'autorisation d'implanter des éoliennes.

Reconnaissance du paysage :

- Espaces très fortement reconnus, pas de site à moins de 50 km du projet.
- Espaces fortement reconnus, concerne le site de Saint-Andelain et les bords de Loire.

Reconnaissance des villes et villages :

- Villes et villages reconnus : concerne le village de Donzy et la commune de Cosne.
- Sites touristiques : le site touristique le plus proche est le site de la Charité-sur-Loire pour la Bourgogne, il est évident que du côté de la région Centre, hors cartographie, le site de Sancerre mérite la même distinction.



Village perché de Saint-Andelain



Donzy

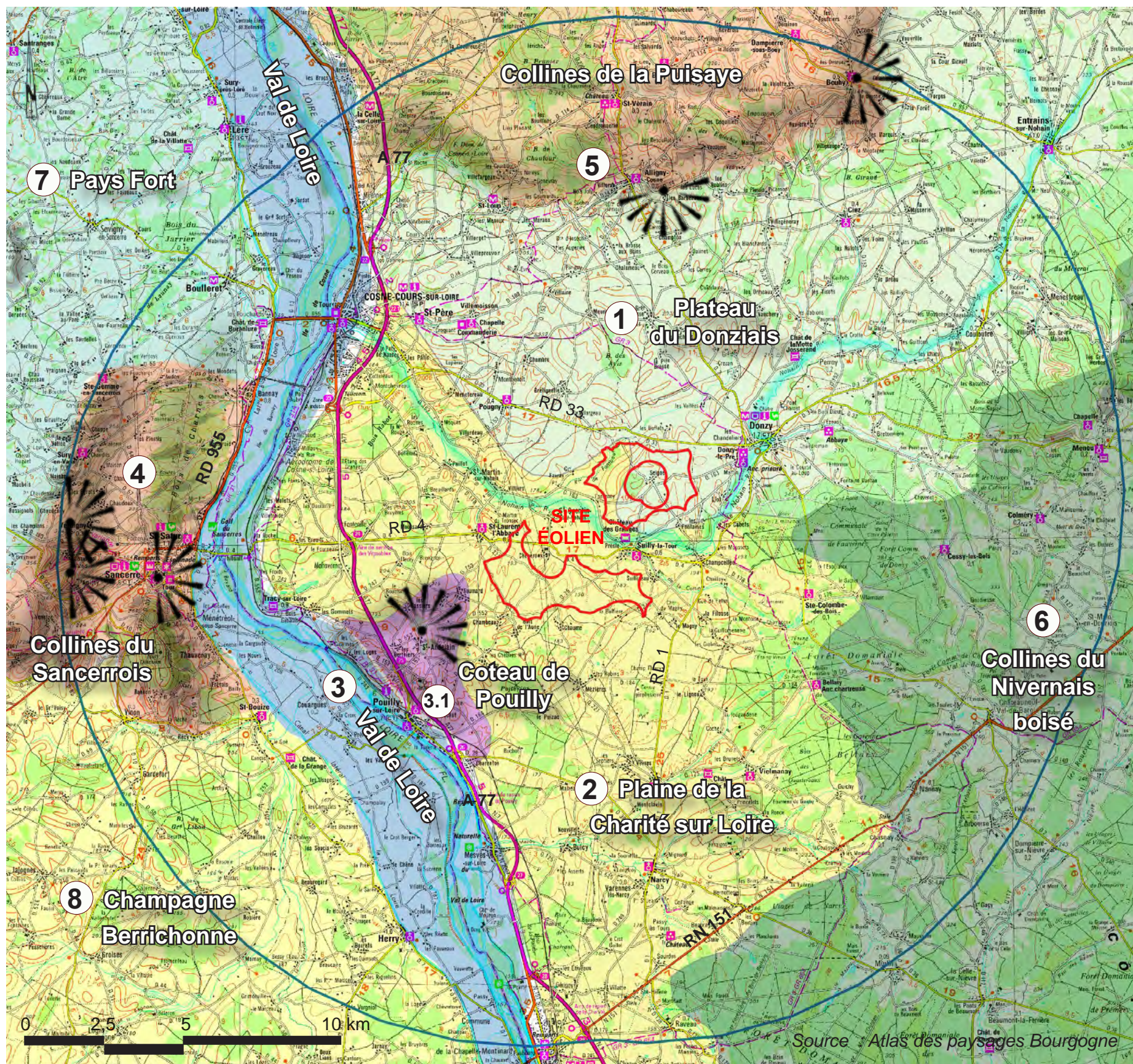
Patrimoine paysager

C.1

CARTE : BLOC DIAGRAMME



Source : Epure



CARTE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

On peut distinguer plusieurs ensembles paysagers autour du site, soit du nord au sud :

1/ LE PLATEAU DU DONZIAIS :
 L'apparente monotonie de ce vaste plateau est nuancée par les changements progressifs de l'altimétrie qui forment d'amples ondulations. Un fort contraste d'échelle s'établit au passage des petites vallées du Nohain. Le paysage, encadré par des coteaux plus ou moins prononcés est formé d'un couloir de prairies bocagères mêlées aux cultures et la végétation de fond humide. La vallée organise châteaux et villages à proximité de l'eau, qui restent souvent peu visibles de loin, enfouis dans les replis du relief et de la végétation.

2/ PLAINE DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE :
 Paysage agricole à peine ondulé, appuyé aux forêts du plateau du nivernais, très marqué par les cultures géométriques où s'interposent quelques prairies. Les arbres dispersés imposent leur présence et rejoignent en demi-teinte les lisières qui ferment l'horizon. Des alignements d'arbres et des restes de haies, bordent les routes. L'habitat, perceptible à ses toits, isolés ou regroupés, est constamment présent. La vue s'étend à plusieurs dizaines de kilomètres.

3/ LE VAL DE LOIRE :
 Cette unité étroite traverse ou limite la totalité du département de la Nièvre. Son trait principal est celui d'un fleuve naturel. La Loire n'est pas canalisée mais parfois endiguée, libre et sauvage, donc imprévisible. La vallée de la Loire concentre une grande partie des habitants de la Nièvre et est empruntée par de nombreux axes de communication. Ses paysages sont donc fortement visibles et constituent une véritable vitrine du département.

3.1/ Coteaux de Pouilly : sous-entité du val de loire
 Le vignoble de Pouilly constitue le plus grand ensemble viticole de la Nièvre. Une partie des vignes se trouve sur les coteaux de la Loire et l'autre sur le plateau. La présence de vignes qui s'étendent vers la plaine de la Loire donne à cette unité un cachet particulier et unique.

4/ COLLINES DU SANCERROIS :
 Paysage marqué par le vignoble Sancerrois et les belvédères remarquables sur le Val de Loire, et notamment le belvédère César de Sancerre qui culmine à 318 mètres NGF, soit à plus de 170 mètres au dessus de la Loire.

5/ COLLINES DE LA PUISAYE:
 La Puisaye forme un relief autour des 300m d'altitude, formant une marche dominant le Donziais. A partir d'Aligny-sur-Cosne, une côte boisée bien marquée dans le paysage qui offre de nombreux belvédères sur le plateau de Donzy.

6/ COLLINES DU NIVERNAIS BOISÉ :
 A l'échelle du département, le Nivernais Boisé forme une large bande forestière orientée Nord/Sud, qui constitue une vaste coupure entre d'une part la vallée de la Loire et les plateaux du Donziais. Au sein de cette nappe forestière, les reliefs des vallées et des côtes calent le regard et fournissent des points de vue localisés sur des fonds agricoles.

7/ PAYS FORT :
 Cette plaine bocagère est un territoire assez pauvre et peu peuplé, elle est bordée à l'est par un relief boisé qui constitue les coteaux du Val-de-Loire.

8/ CHAMPAGNE BERRICHONNE :
 La champagne berrichonne est un plateau calcaire, un pays de plaine ouverte ou open-field séparé visuellement du Val-de-Loire par un front boisé dense.

C 11 - LES ENTITÉS DE PAYSAGES :

1 - PLATEAU DU DONZIAIS



Plateau agricole laniéré de boisements au pied des collines de la Puisaye.



Transition vers un paysage ponctué de bosquets en direction des collines de la Puisaye.

C 11 - LES ENTITÉS DE PAYSAGES :

2 - PLATEAU DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE



PLATEAU AGRICOLE OUVERT AU PIED DE LA BUTTE DE SAINT-ANDELAIN

Bosquets

Perception du plateau à partir de la RD153 à la sortie de Saint-Andelain.



Saint-Laurent-l'Abbaye

Perception du plateau ouvert à partir de la RD4 entre Sancerre et Saint-Laurent-l'Abbaye.

C 11 - LES ENTITÉS DE PAYSAGES :

3 - VAL DE LOIRE



Perception de la vallée de la Loire à partir de Sancerre.



La butte de Saint-Andelain entourée de vignoble culmine à 271 mètres NGF, soit à plus de 120 mètres au dessus de la Loire et à environ 70 mètres au dessus du plateau.

C 11 - LES ENTITÉS DE PAYSAGES :

4 - COLLINES DU SANCERROIS



Butte de Sancerre et canal latéral à la Loire.



Butte de Sancerre perçue à partir des hauteurs de Verdigny.

C 11 - LES ENTITÉS DE PAYSAGES :

5 - COLLINES DE LA PUISAYE



Collines de la Puisaye du côté d'Alligny-Cosne.

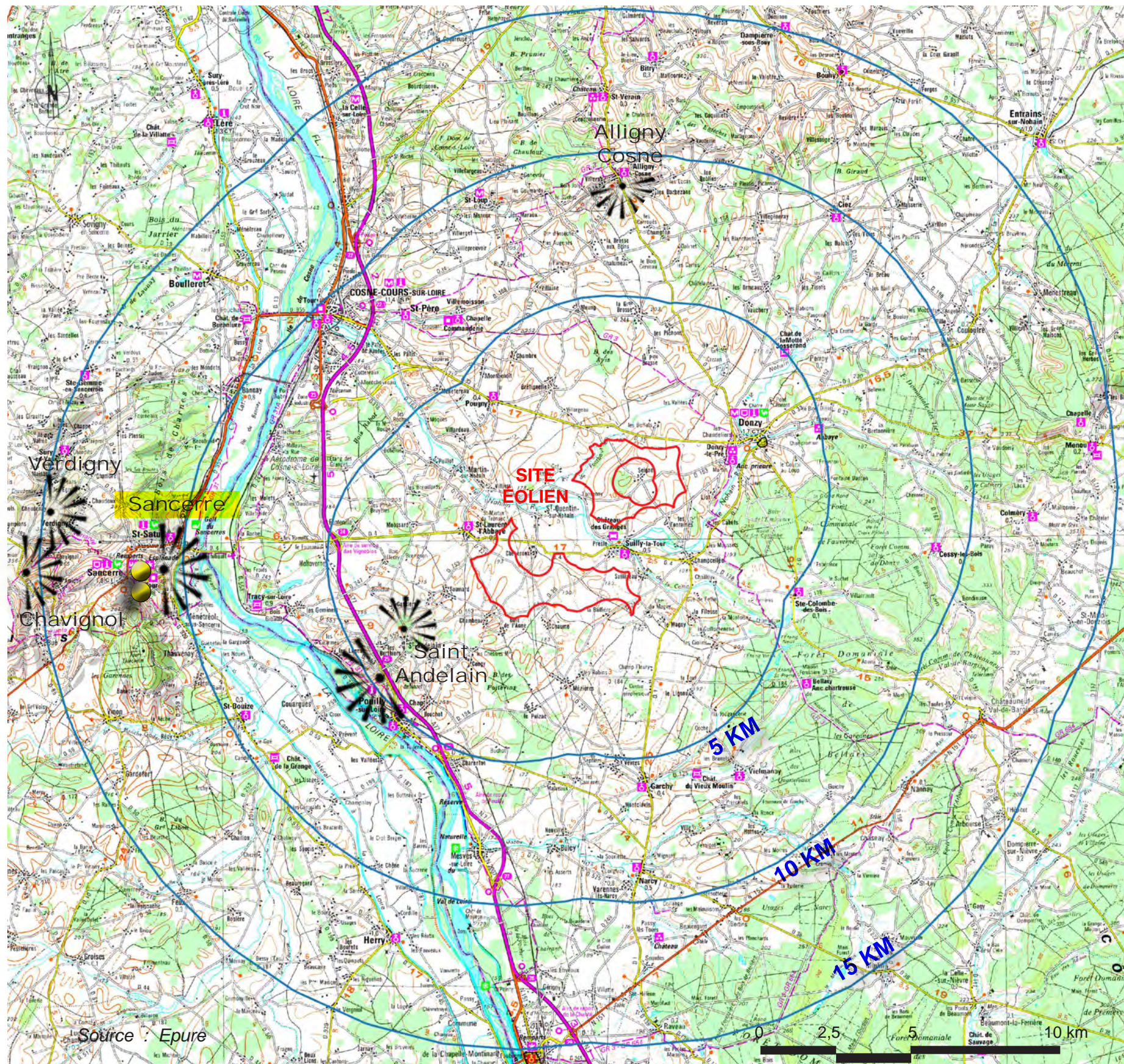
C 11 - LES ENTITÉS DE PAYSAGES :

6 - COLLINES DU NIVERNAIS BOISÉ



Menou et son château perçus à partir de la chapelle de la Tête Ronde.

C 11 - HIÉRARCHISATION DES POINTS DE VUES



LES BELVÉDÈRES

Le territoire offre des points de vues à partir de reliefs plus ou moins marqués, il s'agit à l'ouest des coteaux de la Loire et au nord des collines de la Puisaye.

1/ BELVÉDÈRES DU VAL DE LOIRE :

Ce sont des ensembles paysagers particulièrement emblématiques du secteur. Les centres d'intérêts des visiteurs sont en grande majorité tournés vers la vallée de la Loire qui offre des points de repères géographiques. Les belvédères offrent des vues saisissantes sur la vallée ligérienne mais un peu moins attractives sur le plateau Donziais en arrière-plan où les points de repères sont beaucoup plus diffus.

- Le belvédère César à Sancerre,

C'est le point de vue de loin le plus emblématique et le plus fréquenté, doté d'un parking en frange de la vieille ville et face à l'office du tourisme.

- Les Côtes de Chavignol,

De très beaux panoramas s'ouvrent sur la vallée de la Loire, plusieurs points de vue sont aménagés et équipés d'aires de stationnement voire de tables de pique-nique.

- Belvédères de la butte de Saint-Andelain,

La commune de Saint-Andelain est dotée d'un observatoire panoramique installé au sommet d'un château d'eau accessible au public, ce point de vue est orienté vers la Loire à l'opposé du site éolien projeté.

L'autre point de vue qui s'observe à partir de la route est orienté vers le projet éolien, il s'agit d'un point de vue non aménagé, il s'observe à partir d'un axe de circulation très peu fréquenté (voir planche sur la hiérachisation des voies).

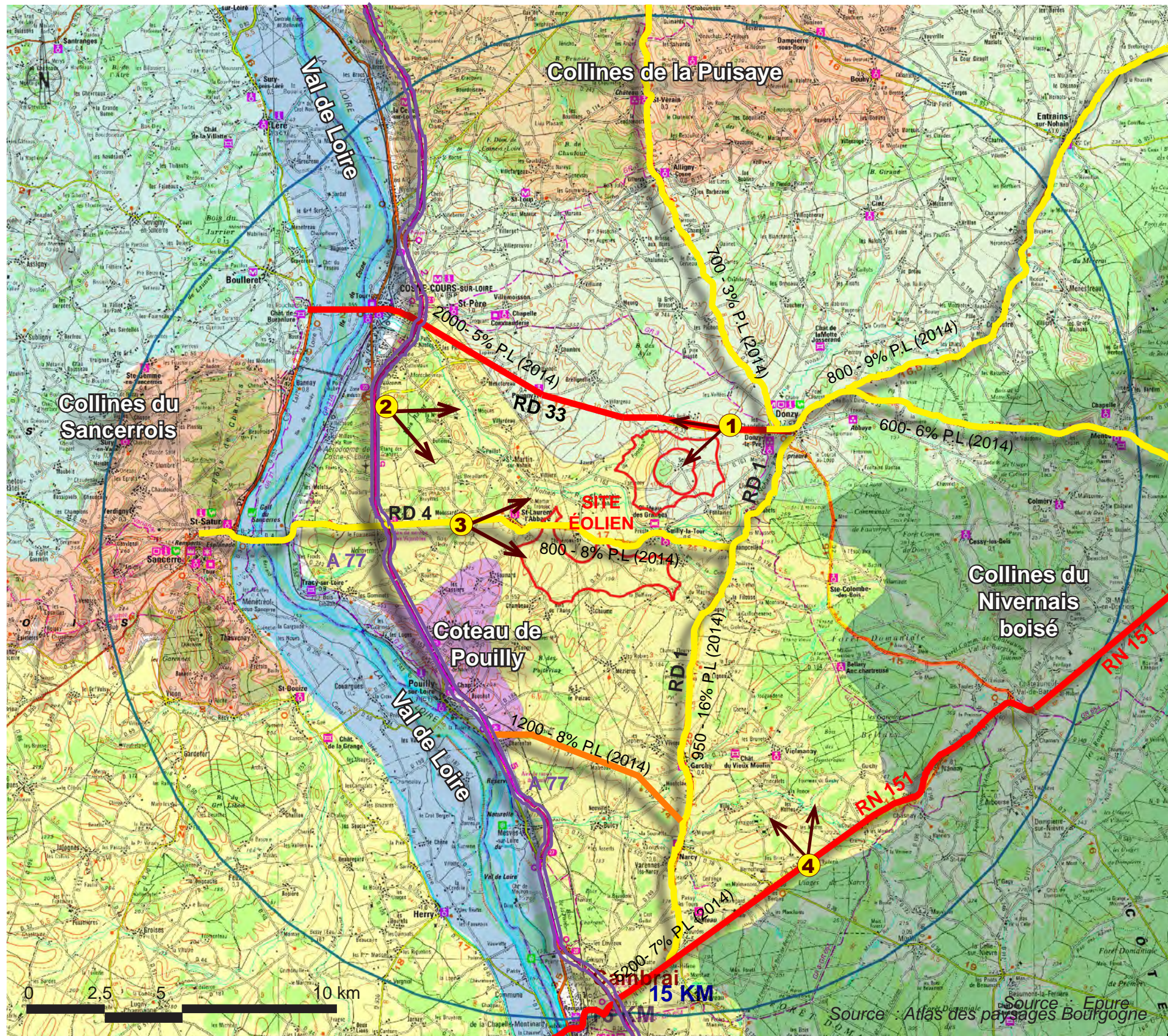
2 / BELVÉDÈRE DES COLLINES DE LA PUISAYE :

- Le belvédère d'Alligny-Cosne : il s'agit d'un point de vue non aménagé perceptible en sortie de village à partir de la route.

En conclusion :

Les points de vues majeurs plebiscités par les visiteurs sont orientés vers la vallée de la Loire, il s'agit de points de vues aménagés avec parking et table d'orientation, il s'agit en tout premier lieu du belvédère de Sancerre. Le panorama ne fait l'objet, en tant que tel, d'aucune protection spécifique cependant ce point de vue devra être pris en compte de façon prioritaire afin d'insérer le projet éolien de la façon la plus harmonieuse possible. Les autres points de vues sont très secondaires, ils ne sont pas aménagés, ils sont localisés sur des axes secondaires et s'observent le plus souvent à partir de la voiture. Ces points de vues devront être également pris en compte mais ils représentent un caractère moins emblématique.

C 12 - Les grands axes de perception visuelle



PERCEPTION DU SITE ÉOLIEN

Suivant la configuration topographique et l'orientation des axes routiers le site éolien sera perçu de façon plus ou moins forte. Un autre facteur concerne le niveau de fréquentation des routes.

- Hiérarchisation des voies :

Les grandes perceptions se font à partir des axes majeurs, soit :

- la RD33 Cosne-Cours-sur-Loire / Donzy,
- la RN151 La Charité-sur-Loire / Varzy.

Les départementales 4 et 1 proches du site éolien projeté sont fréquentées de façon modérée et par un trafic essentiellement local.

- Perception à partir des plateaux :

La perception à partir des plateaux sera nécessairement la plus forte notamment à partir des axes routiers orientés vers le site éolien.

C'est surtout très localement que l'on trouve des axes routiers orientés vers le site éolien (RD 4, RD33, RD 1,...).

Sur le plateau au delà de 5 km du site les perceptions seront très atténuées à partir de la RN 151 du fait des avant-plans boisés et de l'autoroute A77 à partir de laquelle les perceptions du plateau sont limitées et très ponctuelles.

- Perception à partir des vallées :

La vallée du Nohain n'est pas orientée vers le site éolien, par ailleurs l'écran topographique, bâti et végétal limite déjà fortement les perceptions.

La vallée de la Loire localisée à une distance significative du projet éolien à plus de 5 km et intégrée dans une frange végétale dense ne peut présenter de vues vers le site éolien.

HIÉRARCHISATION DES VOIES :

-  - **A77 - Autoroute** : > 10 000 VH par jour
Liaison internationale
-  - **Axes de transit** : > 2000 VH par jour
Voies inter-départementales
-  - **Axes de liaisons** : 1000 à 2000 VH par jour
Voies
-  - **Axes secondaires** : < 1000 VH par jour
Voies de desserte locale.
-  - **Axes tertiaires** : < 100 VH par jour
Autres voies

C 12 - Les grands axes de perception visuelle



Site perçu à partir de la RD 33 à l'ouest de Donzy en direction de Pouigny



Vue très ponctuelle du site à partir de l'autoroute A77 dans le sens La Charité-sur-Loire / Cosne-Cours-sur-Loire.

C 12 - Les grands axes de perception visuelle

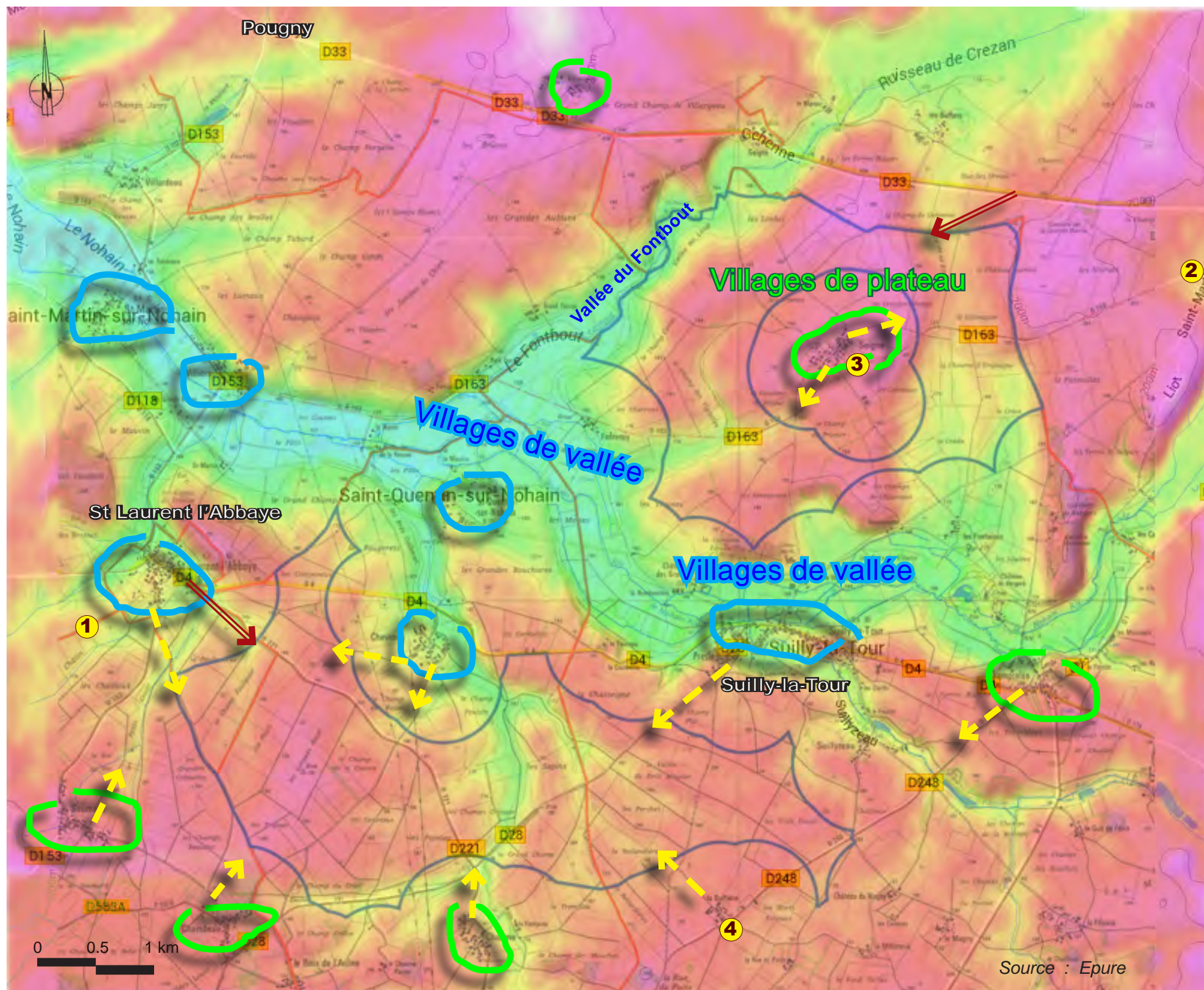


Perception du plateau ouvert à partir de la RD4 entre Sancerre et Saint-Laurent-l'Abbaye.



Perception à partir de la RN 151 en direction de la Charité-sur-Loire.

Typologie de l'habitat et perceptions



PERCEPTION DU PROJET ÉOLIEN

La perception des éoliennes sera marquée à partir des grands axes hors agglomération quoique parfois atténué par la présence de haies ou de bosquets.
 A partir des agglomérations souvent situées au sein de vallées verdoyantes l'impact visuel est très rapidement limité par le cadre bâti et végétal.

La topographie est déterminante dans l'évaluation des impacts visuel, on distinguera :

- **L'habitat des plateaux** : le plus souvent constitué par des hameaux ou des fermes isolées. Les perceptions seront souvent plus fortes à partir du plateau du fait de la rareté des écrans visuels topographiques. Cependant certains hameaux sont entourés d'une frange végétale pour se protéger des vents de plateau très rudes en période hivernale ce qui limite les visibilitées.

- **L'habitat des vallées** : constitué de villages ou de gros bourg. Les villages de vallées bénéficient d'écrans visuels végétaux, topographiques et bâti qui atténuent fortement les perceptions vers les plateaux environnants.
 Par ailleurs l'habitat rural traditionnel est orienté traditionnellement vers le coeur de la communauté villageoise ce qui n'est plus le cas pour l'habitat résidentiel récent souvent implanté en lisière de village et qui présente souvent des vues ouvertes sur les plateaux. En témoignent les photos en page suivante au niveau des villages de Donzy-le-Pré et de Saint-Laurent l'Abbaye.

DEGRE DE PERCEPTION DES PARCS EOLIENS :

Perception marquée :
 Perception axiale forte et en rapport direct avec le parc éolien.
 Perception axiale ou latérale (axe visuel préférentiel)

Perception plus ou moins atténuée :
 Perception atténuée par un avant-plan topographique, bâti ou végétal (boisement ou plantations autour des maisons), ..

Perception atténuée :
 Perception atténuée par la configuration du site
 Village de plateau Village de vallée

Légende altitudes :



Villages de vallée



1

VILLAGES LOCALISÉS AU SEIN DE LA VALLÉE DU NOHAIN

Village de Saint-Laurent l'Abbaye

Village de Saint-Laurent l'Abbaye blotti au sein de la vallée.

On peut constater sur les photos ci-contre qu'au sein des villages de vallée les vues sont préférentiellement orientées vers l'intérieur de l'agglomération et présentent de très rares perceptions vers le plateau. Notons qu'à contrario l'habitat résidentiel récent s'oppose à ce principe en recherchant généralement les points de vues les plus ouverts sur le paysage.



2

Village de Donzy-le-Pré

Village de Donzy-le-Pré intégré dans le cortège végétal accompagnant la vallée, émergence du clocher de Notre-Dame des Prés.

Villages du plateau



L'HABITAT SUR LE PLATEAU SE REGROUPE EN HAMEAUX

Hameau de Seigne

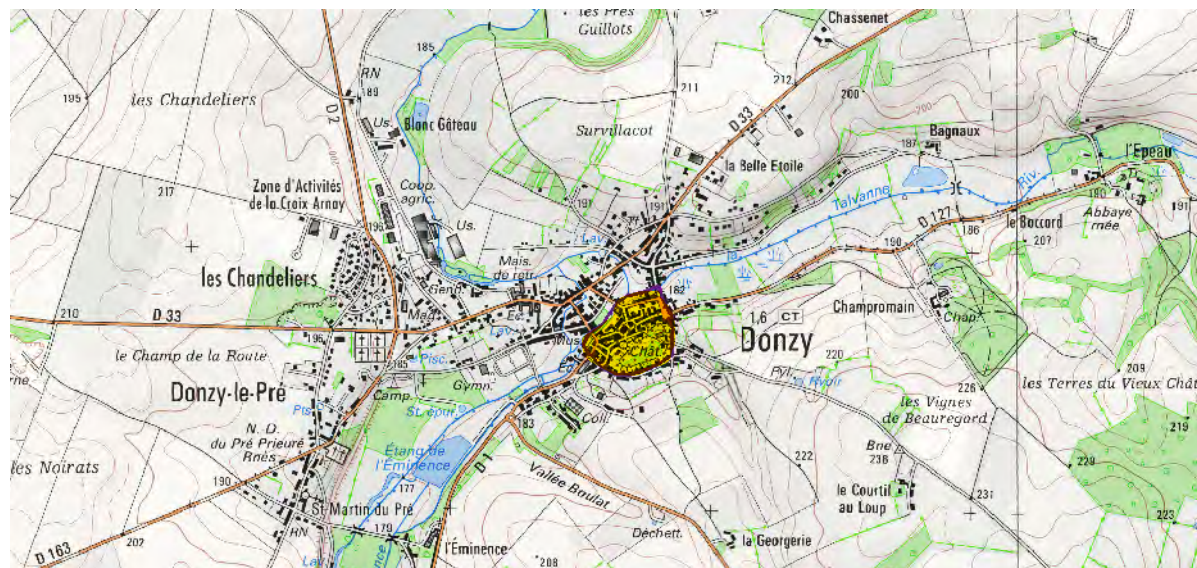
Hameau de Seigne, intégré dans la végétation, perçu à partir de la RD 163.



Hameau de la Buffière

Le hameau de la Buffière est intégré dans une frange végétale.

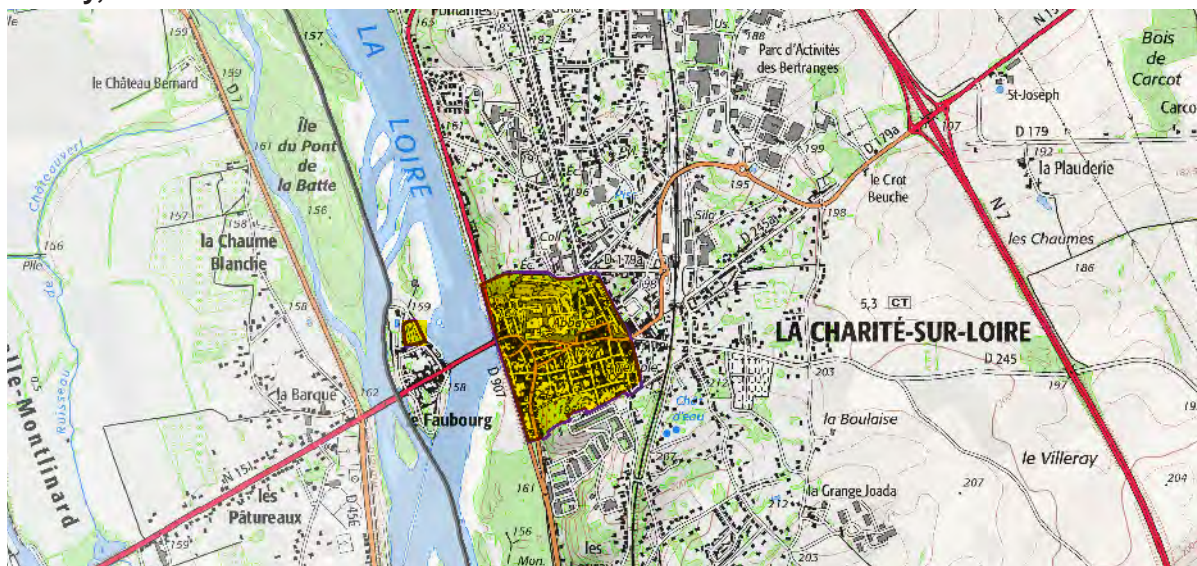
C 31 - Sites et paysages protégés



Donzy, site inscrit



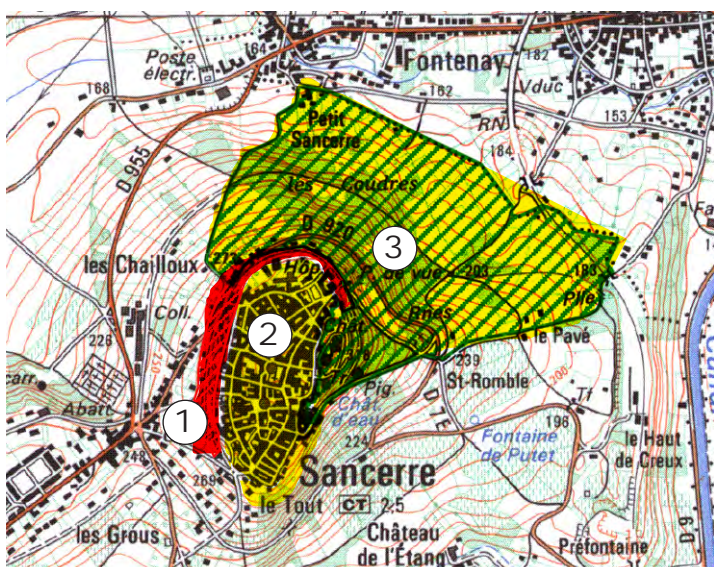
Donzy, site inscrit



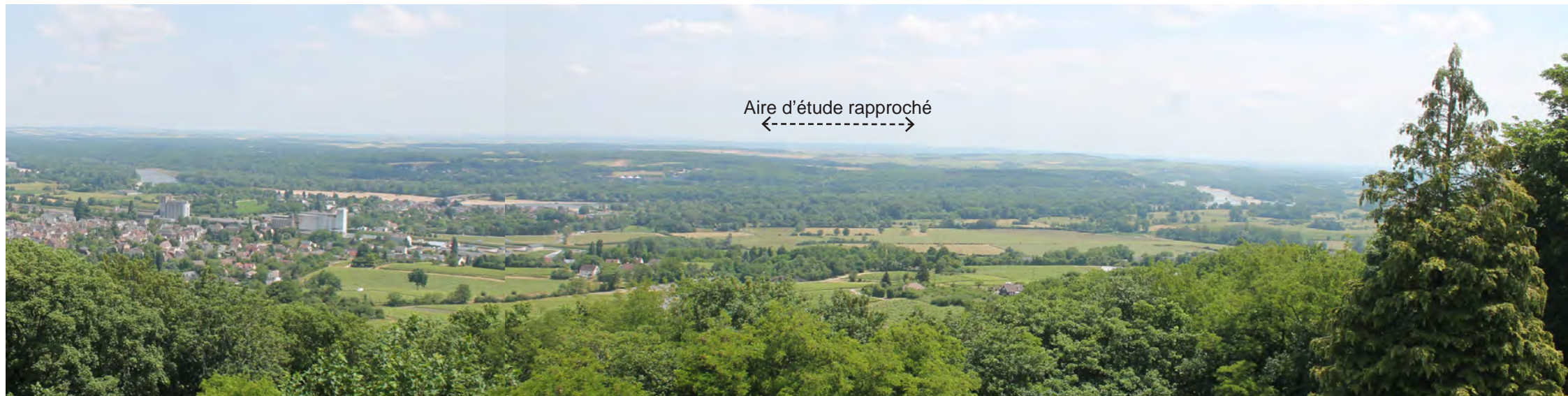
La Charité-sur-Loire, site inscrit



La Charité-sur-Loire, Abbatiale. Patrimoine mondial de l'UNESCO

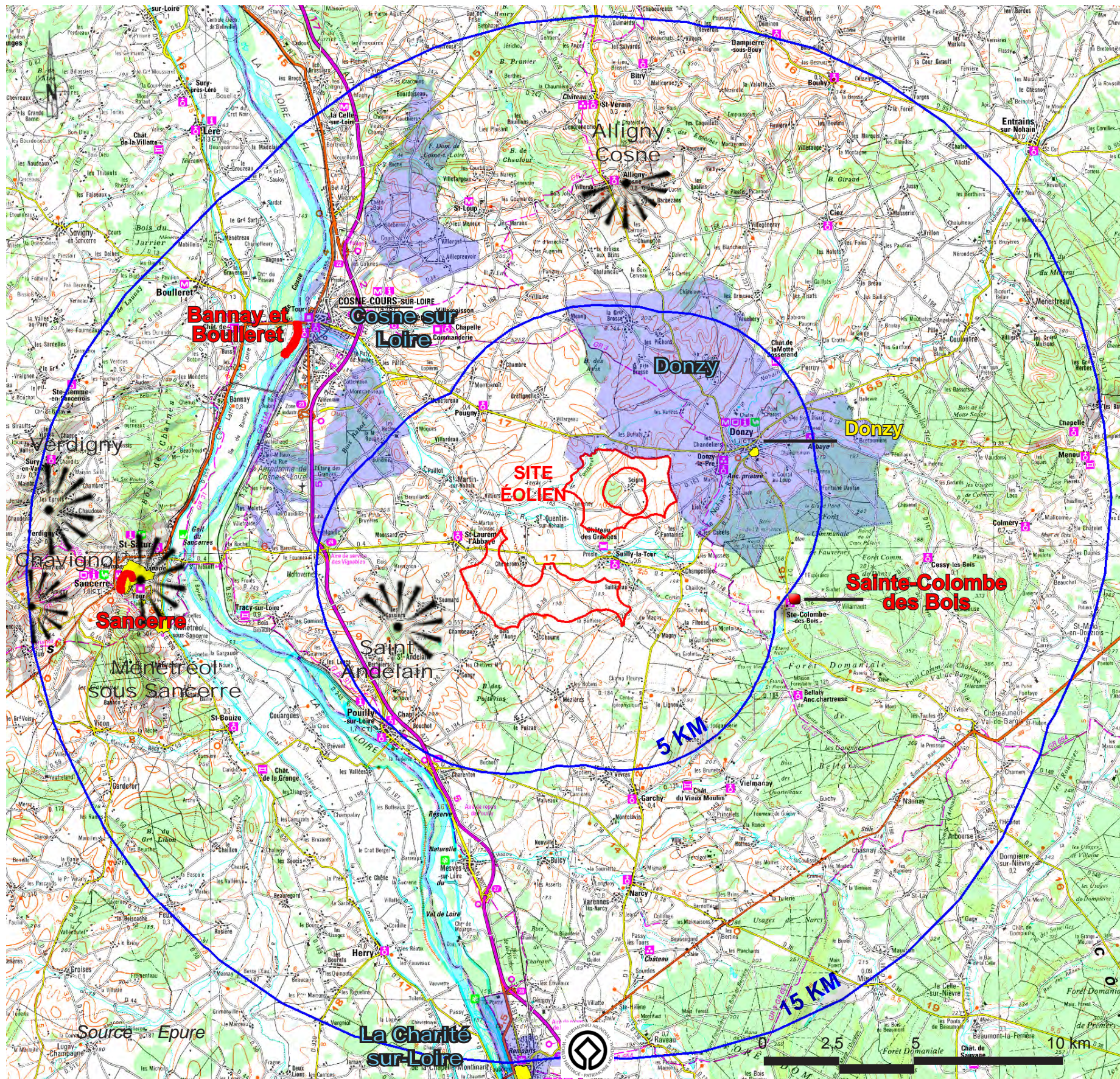


Sancerre : 1/ site classé (remparts et belvédère César); sites inscrit (2/ vieille ville et 3/ colline de Sancerre).



Vue à partir du belvédère César

C 31 - Sites et paysages protégés



- SITES INSCRITS ET CLASSÉS :

- Le périmètre de 15 km comprend trois **sites classés** :
- **Sainte-Colombe-des-Bois**, situé à 5 km du site éolien projeté, concerne la place de Sainte-Colombe et un **tilleul centenaire**, le cadre bâti empêche toutes vues lointaines. L'intérêt patrimonial est très faible.
 - **Bannay et Boulleret**, situé à 9 km, concerne une partie de l'île de Cosne-sur-Loire, situé dans la vallée les vues lointaines vers le site éolien sont impossibles.
 - **Sancerre : les remparts et l'esplanade César**, offre des vues remarquables en direction du site éolien projeté localisé à plus de 10 km. Cette vue emblématique mérite une attention spécifique, voir le photomontage dans l'analyse des impacts.

- Les **sites inscrits** au nombre de 7 sont les suivants,
- **Donzy**, situé à 3.5 km du site éolien projeté. Concerne l'ensemble urbain ancien, situé dans la vallée du Nohain, le cadre topographique et bâti empêche toutes vues lointaines.
 - **La Charité-sur-Loire** (2 sites), situé à 15 km du site éolien projeté, concerne le centre ancien et la saulaie de l'île du Faubourg.
 - **Ménétréol sous Sancerre** (2 sites), la «Côte Blanche», bourg et étang. *Pour les sites de La Charité et de Ménétréol localisés en bord de Loire, la distance et l'écran topographique des coteaux limitent fortement les impacts potentiels.*
 - **Sancerre** (2 sites) : «colline de Sancerre», situé à plus de 10 km. Ce secteur sans intérêt particulier, ne présentant pas de vue vers le site éolien, a sûrement été sélectionné afin de protéger le belvédère César localisé un peu plus haut. «Vieille ville de Sancerre» : aucune perception n'est possible vers le site éolien du fait du cadre bâti dense et l'absence de points de vues à partir de l'espace public.

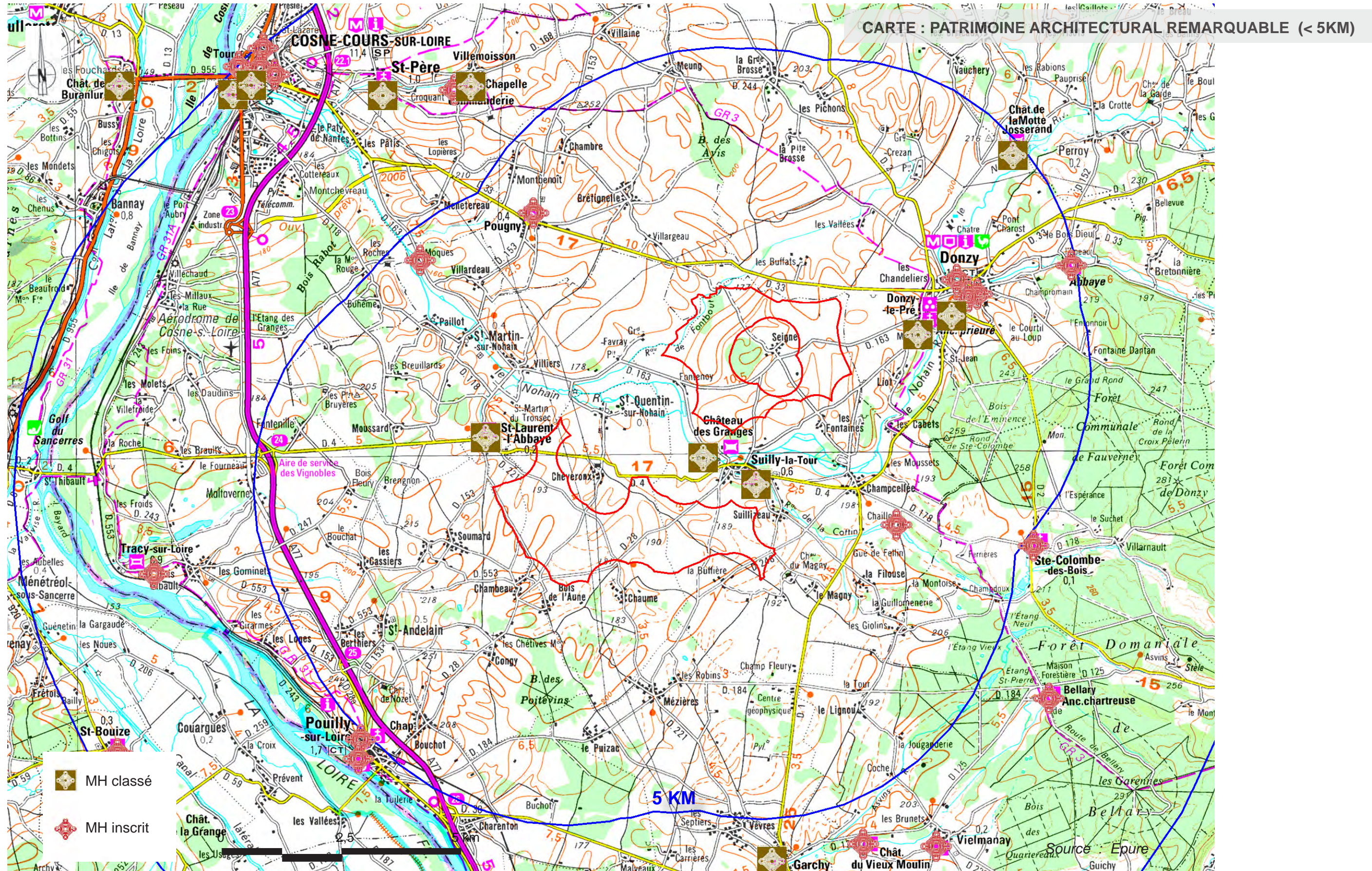
- **AVAP (ZPPAUP)** :
Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) (vouées à être transformées en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).
- **Donzy, Cosne-sur-Loire, la Charité-sur-Loire** : concerne tout ou partie du territoire de ces communes. Les documents réglementaires permettent surtout d'encadrer la qualité architecturale et paysagère à l'intérieur des limites communales.

- **SECTEURS SAUVEGARDES**, tels que précisés dans les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) : Aucun dans l'aire d'étude.

SITES ET PAYSAGES NON PROTÉGÉS :

- **Belvédères du Val de Loire et de la Puisaye** :
Ce sont des ensembles paysagers particulièrement emblématiques du secteur. Les belvédères offrent un panorama saisissant sur la vallée ligérienne et sur le plateau Donziais en arrière-plan. Il s'agit du belvédère César à Sancerre, de la Côte de Chavignol, de Verdigny, de la butte de Saint-Andelain et d'Alligny-Cosne. Le projet éolien est bien visible à 10-15 km de ces points de vue ce qui nécessite une grande vigilance quant à la qualité du projet.


- **Bien UNESCO** :
Même sans protection réglementaire les biens UNESCO regroupent des ensembles patrimoniaux d'une grande valeur
- **La Charité-sur-Loire**, situé à 15 km du site éolien projeté, concerne l'abbatiale située dans le centre ancien. La distance et l'écran topographique de la vallée de la Loire limitent fortement les impacts potentiels.



« CO-VISIBILITÉ » OU « INTER-VISIBILITÉ » ?

La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'« intervisibilité » s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage. On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Le travail du paysagiste consiste à identifier non seulement les « co-visibilités » mais aussi les « inter-visibilités » importantes depuis les points de vue représentatifs des qualités paysagères et patrimoniales du territoire. Il s'agit d'évaluer la qualité des interactions visuelles entre le patrimoine architectural remarquable et d'éviter les conflits visuels significatifs en proposant au cas échéant la suppression ou la réduction du nombre de machines, une implantation plus favorable ou un recul des machines vis-à-vis du patrimoine sensible.

Commune	N°	Désignation	Protection	Eloignement au site (à partir de la zone d'implantation la plus proche)	Analyse des sensibilités paysagères
			Classement/ Inscription		 Risque de covisibilité, analyse approfondie au niveau du chapitre analyse des impacts
Pôles patrimoniaux < 5 km					
Sully-la-Tour	1	Eglise Saint-Symphorien	M.H	0,7 km	L'église perchée est un des monuments du secteur le plus visible dans le paysage, perceptible à partir des plateaux environnants. Cependant les possibilités de covisibilités sont très limitées à partir du village du fait de sa configuration en vallée et de son environnement bâti et boisé.
		Château des Granges, 1er quart 16e et 17e siècle	M.H	1,3 km	Le château des Granges intégré dans la végétation dense de la vallée ne présente aucune vue dégagée aussi aucune covisibilité significative n'est possible.
		Anciennes forges de Chailloy à Sully-la-Tour, 17e - 19e	M.H	2,6 km	Les forges de Chailloy situées au sein de la vallée de l'Acotin ne présentent aucune possibilité de covisibilité du fait de la position du monument dans un environnement boisé.
Saint-Laurent-l'Abbaye	2	Ancienne église Saint-Laurent et des bâtiments du prieuré Saint-Laurent, milieu 12e siècle	M.H	1,4 km	Le point de vue à partir de la RD 4, au niveau de l'entrée ouest du village, offre une possibilité de covisibilité très limitée avec le secteur sud, car l'église au clocher en ruine est assez peu perceptible à distance, ce monument nécessite néanmoins une vigilance.
Donzy	3	Eglise Saint-Martin-du-Pré, 12e siècle ; 17e siècle	M.H	1,6 km	L'église Saint-Martin insérée dans un cadre bâti ne présente pas de vues vers l'aire d'étude.
		Eglise Notre-Dame du Pré, 12e s.	M.H	1,8 km	L'église Notre-Dame du Près présente des covisibilités potentielles avec l'aire d'étude Nord
		Moulin de Maupertuis	M.H	3 km	Le patrimoine architectural est inséré au coeur du bourg ancien (moulin, église, maison à pan de bois) et au sein de la vallée du Nohain. En l'absence de perspective visuelle ouverte vers l'extérieur du village aucune covisibilité significative avec le projet éolien n'est possible.
		Eglise Saint-Caradec 15e, 16e et 2e quart 19e siècle	M.H	3 km	
		Maison à pans de bois, 4e quart 16e siècle	M.H	3 km	
		Prieuré de l'Epeau (restes)	M.H	3 km	
Pougny	4	Eglise	M.H	4 km	L'église implantée en coeur de village ne présente pas de vues lointaines vers les sites éoliens aussi le risque de covisibilité significative est limité.
Saint-Martin-sur-Nohain	5	Château de Mocques	M.H	4,5 km	Une perception très ponctuelle et partielle du château de Mocques peut se faire à partir de la RD 163, aucune covisibilité n'est possible avec le projet éolien.
Perroy	6	Château de la Motte-Josserand, 14e, 15e et 17e siècle	M.H	5 km	Le château est localisé au sein d'une petite vallée boisée qui présente peu de vues sur le lointain, aucune covisibilité significative n'est possible avec le présent projet éolien (émergence de bouts de pales).

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE (< 5 km) :



1 - Suilly-la-Tour : Eglise classée



Le clocher de Suilly-la-Tour, point de repère paysager



1 - Suilly-la-Tour : Château des Granges



1 - Suilly-la-Tour : Anciennes forges de Chailloy

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE (< 5 km) :



2 - **Saint-Laurent-l'Abbaye** : Ancienne église Saint-Laurent et des bâtiments du prieuré Saint-Laurent



3 - **Donzy** : Eglise Notre-Dame du Pré classée

Eglise Saint-Martin-du-Pré classée



3 - **Donzy** : Moulin de Maupertuis

Eglise Saint-Caradec

Maison à pans de bois

Prieuré de l'Epeau (restes).

Patrimoine architectural remarquable

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE (< 5 km) :



4 - **Pouigny** : Eglise inscrite



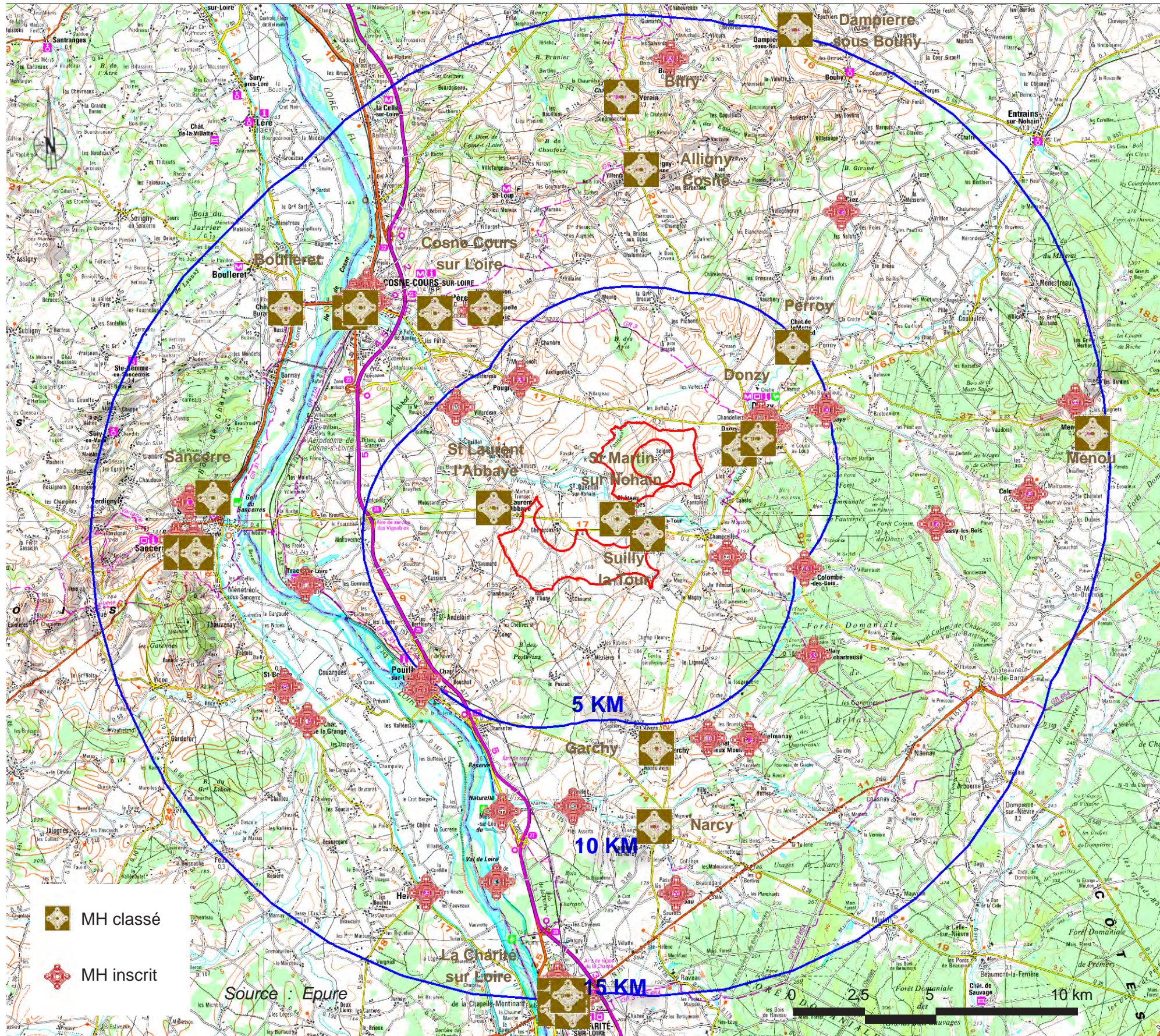
5 - **Saint-Martin-sur-Nohain** : Château de Mocques



6 - **Perroy** : Château de la Motte-Josserand).



- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE À ÉLOIGNÉE (5 à 15 km) :



CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Classement ou inscription des Monuments historiques ou des sites au titre du code du Patrimoine ou celui de l'Environnement (instaurés par la loi du 2 mai 1930 ou les articles L341-1 et suivants du code de l'environnement pour les sites naturels)

Monuments localisés à 5 à 15 km du site éolien :

Voir liste des monuments en page suivante.

Une grande partie de ces monuments est localisée au sein de vallées accompagnées d'un cortège végétal et non orientées vers les sites éoliens.

Des points de vues sont néanmoins possibles à partir des points hauts des collines du Sancerrois et de la Puisaye, par contre les vues lointaines sont très limitées à partir des collines boisées du Nivernais :

- Collines du Sancerrois :

L'ensemble patrimonial de Sancerre comprend de nombreux monuments insérés dans le cadre urbain dense de la vieille ville qui ne présentent aucune possibilité de covisibilité.

Un seul monument est susceptible d'offrir des vues lointaines, la tour des Fiefs qui dispose d'un belvédère privé accessible moyennant paiement. Le panorama vers le site éolien projeté est très proche de celui du belvédère César.

- Collines de la Puisaye :

L'église d'Alligny-Cosne située sur les flancs sud des collines de la Puisaye à 7 km est localisée dans un cadre bâti et ne présente pas d'axe visuel orienté vers les sites éoliens projetés, aussi aucune covisibilité significative n'est à craindre.

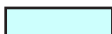
Dans ce contexte géographique, topographique et bâti les monuments disposent de très rares vues lointaines, de ce fait les possibilités de covisibilité sont limitées et globalement très partielles et ponctuelles, aucune covisibilité significative n'est donc à craindre.

Monuments très éloignés : (à plus de 15 km)


A plus de 15 km du site éolien, au delà des belvédères identifiés au niveau des collines du Sancerrois et de la Puisaye, et en l'absence de points de vues lointains aucune covisibilité significative n'est à craindre. Les collines boisées du Nivernais disposent de points de vue élevés mais les boisements limitent les vues lointaines.

Pages suivantes : liste des monuments classés et inscrits recensés dans un rayon de 5 à 15 km.

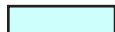
- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE À ÉLOIGNÉ (5 à 15 km) :

Commune	N°	Désignation	Protection	Eloignement au site	Analyse des sensibilités paysagères
			Classement/ Inscription	(à partir de la zone d'im- plantation la plus proche)	
				 Risque de covisibilité, analyse approfondie au niveau du chapitre analyse des impacts	
Pôles patrimoniaux 5 à 10 km					
Pouilly-sur-Loire	7	Eglise inscrite, Chapelle du cimetière	M.H	5,5 km	Ces monuments sont localisés sur les flancs de coteau de la vallée de la Loire. Les coteaux étant exposés au sud-ouest, la présence d'une covisibilité significative du projet éolien situé au nord-est est impossible.
Mesves-sur-Loire	8	Bâtiment dit grange aux dîmes	M.H	8,2 km	Le bâtiment est situé dans un contexte urbain en bord de Loire, en l'absence de grandes perspectives visuelles ouvertes sur le lointain aucune perception significative du projet éolien n'est à craindre.
Bulcy	9	Manoir, 16e siècle ; 17e siècle ; 20e siècle	M.H	8,2 km	Le manoir situé au sein d'un village et au coeur d'une vallée verdoyante et boisée ne peut présenter aucune interaction visuelle avec le projet.
Garchy	10	Eglise Saint-Martin, 12e siècle ; 16e siècle	M.H	6 km	L'église Saint-Martin est située en coeur de village, le cadre bâti et la configuration du site au sein de la vallée de l'Asvins empêche toutes covisibilités significatives avec le projet éolien.
Narcy	11	Eglise chœur classé 12e siècle,	M.H	9,3 km	L'église est située au sein de la vallée verdoyante du Mazou à partir de laquelle aucune vue covisibilité avec le projet éolien est possible.
Vieilmanay	12	Château dit du Vieux Moulin, 13e, 16e siècle	M.H	7 km	Situé au sein d'un parc boisé et au coeur de la vallée de Bellary orientée est-ouest, aucune vue n'est possible vers le site éolien localisé au nord-ouest.
		Église 15e siècle	M.H	7 km	L'église est implantée au sein d'une vallée, dans un contexte bocager et un paysage ponctué d'îlots boisés. aucune vue n'est possible vers le site éolien localisé au nord-ouest.
Châteauneuf-Val-de-Bargis	13	Chartreuse de Bellary, grande chapelle avec sa sacristie et la chapelle annexe ; grand réfectoire du 16e siècle	M.H	6,6 km	Localisé dans une clairière au coeur d'un grand massif boisé aucune covisibilité n'est possible.
Sainte-Colombe-des-Bois	14	Eglise, 13e siècle ; 16e siècle	M.H	5,5 km	Situé dans une petite cuvette cernée de boisements aucune covisibilité significative n'est possible.
Cessy-les-Bois	15	Eglise, 1ère moitié 16e siècle ; 19e siècle	M.H	9 km	Situé dans la vallée de la Talvanne et au sein d'un massif boisé aucune perception du site éolien n'est possible.
Ciez	16	Eglise, 15e siècle ; 16e siècle	M.H	10,7 km	A partir du village aucune perception n'est possible du fait du cadre bâti. A l'ouest du village une covisibilité est possible à partir de la RD 168 du côté du cimetière mais celle-ci reste très partielle et ponctuelle.


- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE À ÉLOIGNÉ (5 à 15 km) :

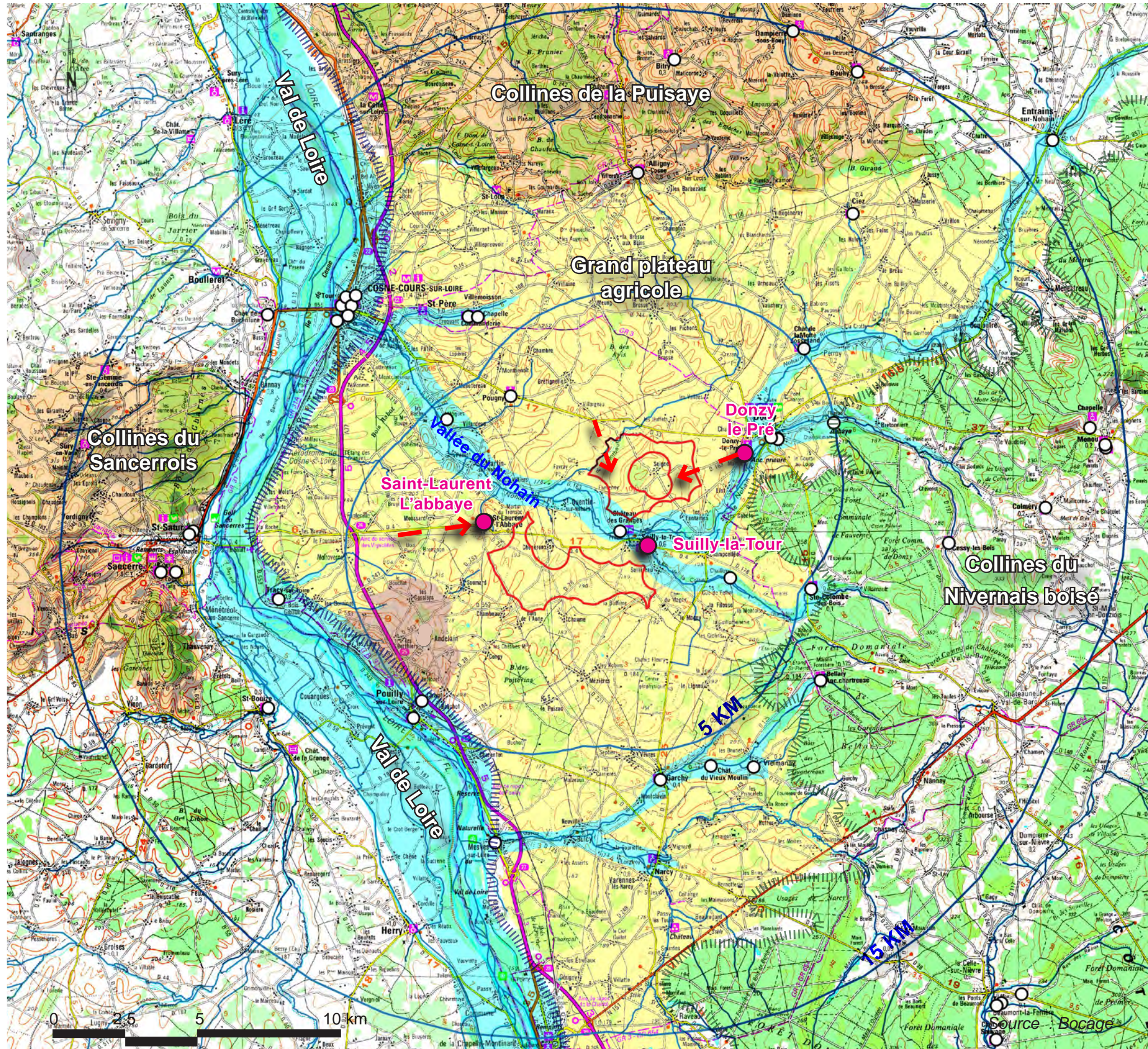
Commune	N°	Désignation	Protection	Eloignement au site	Analyse des sensibilités paysagères
			Classement/ Inscription	(à partir de la zone d'im- plantation la plus proche)	
				 Risque de covisibilité, analyse approfondie au niveau du chapitre analyse des impacts	
Pôles patrimoniaux 5 à 10 km					
Alligny-Cosne	17	Eglise, 15e siècle	M.H	9,5 km	Situé sur les collines de la Puisaye les franges du village offrent un panorama privilégié sur le plateau agricole du Donziais. Cependant aucune covisibilité significative ne s'observe à partir du village ou sur les hauteurs au dessus du village.
Saint-Père	18	Commanderie de Villemoison, Chapelle, Façades et toitures du bâtiment du prieur ; façades et toitures de la grange	M.H Sc/Si	8 km	La commanderie est située au coeur d'un grand parc boisé et d'une vallée verdoyante, aucune vue vers le site éolien n'est possible.
		Église Saint-Pierre-du-Trépas de Saint-Père	M.H Sc/Si	8 km	L'église est situé au coeur du village et d'une vallée boisée, une vue vers le site éolien est possible à partir du coteau nord mais aucune covisibilité significative n'est possible.
Cosne-Cours sur-Loire	19	Eglise Saint-Jacques (ancienne collégiale Saint-Laurent) 15e siècle	M.H	10 km	Les deux églises situées dans un contexte urbain ne présentent à partir du centre-bourg aucune vues lointaines en direction du site éolien. Notons que les deux clochers sont perceptibles à distance à partir du pont sur la Loire, mais le projet éolien est masqué par l'avant-plan bâti.
		Eglise Saint-Aignan	M.H		
		Fortifications du 1er quart 13e siècle	M.H		
		Palais épiscopal 13e siècle	M.H		L'ensemble de ces monuments situés dans un contexte urbain ne présentent aucune vue lointaine en direction du site éolien. Aucune covisibilité n'est à craindre.
		Maison du 16e siècle	M.H		
		Couvent des Augustins 16e siècle ,17e siècle	M.H		
		Cinéma Eden	M.H		
Tracy-sur-Loire	20	Château de Tracy 15e siècle ; 1er quart 16e siècle	M.H	7,4 km	Le château est situé au sommet des coteaux est de la vallée de la Loire. Localisé dans un contexte boisé très dense aucune covisibilité n'est possible.
Saint-Bouize	21	Eglise Saint-Baudel, 12e, 13e, 15e et 19e siècle	M.H	9,5 km	L'église est localisée en coeur de village sur les bords de Loire dans un contexte verdoyant. Aucune vue lointaine n'est ouverte vers le site, aucune covisibilité n'est à craindre.
		Château de Lagrange-Montalivet à Saint-Bouize, 16e et 17e siècle	M.H		Une vue lointaine est possible vers le site éolien à proximité du château (RD 59), cependant le parc éolien projeté est masqué par le boisement des coteaux. Aucune covisibilité n'est possible.

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE À ÉLOIGNÉ (5 à 15 km) :

Commune	N°	Désignation	Protection	Eloignement au site	Analyse des sensibilités paysagères		
			Classement/ Inscription	(à partir de la zone d'im- plantation la plus proche)			
					 Risque de covisibilité, analyse approfondie au niveau du chapitre analyse des impacts		
Pôles patrimoniaux 10 à 15 km							
Saint-Vérain	22	Château et enceinte (ruines) et église du 12e siècle classées	M.H	12 km	Situés dans une cuvette boisée en arrière-plan des collines de la Pui-saye, aucun impact visuel n'est possible.		
Bitry	23	Eglise inscrite	M.H	13,5 km	Le village est implanté sur un versant ouvert visuellement vers le nord-est, aucune vue vers le projet éolien n'est possible.		
Dampierre-sous-Bouhy	24	Eglise classée	M.H	15 km	Le village est localisé au sein d'une vallée (la Gâtine) qui ne permet pas de perceptions lointaines vers le projet éolien.		
Bouhy	25	Eglise inscrite	M.H	14,5 km	Le village est implanté sur un versant ouvert visuellement vers le nord-est, aucune vue vers le projet éolien n'est possible.		
Menou	26	Domaine du château de Menou, 2e moitié 17e siècle	M.H	14 km	Ces deux monuments étant situés à une distance significative du projet éolien au sein d'une vallée bordée de boisements dense, aucune covisibilité n'est possible.		
		Eglise Saint-Siméon	M.H				
		Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes-de-Tête-Ronde,	M.H				
Colméry	27	Eglise inscrite	M.H	12,5 km	Située à une distance significative du projet éolien au sein d'une vallée bordée de boisements denses, aucune covisibilité n'est possible.		
Varennes-lès-Narcy	28	Château de Passy-les-Tours	M.H	11,5 km	Le château est perceptible à partir de la N151 (voir photomontage n°42), la covisibilité avec le projet éolien est très diffuse.		
La Charité-sur-Loire	29	Abbatiale Notre-Dame,	M.H	15 km	Ces monuments sont situés dans un contexte urbain, aussi ils ne présentent, à partir du centre-bourg, aucune vues lointaines en direction du site éolien. Cependant ces édifices sont perceptibles à distance à partir du pont sur la Loire (inscrit), notamment les clochers des églises et les remparts. Une covisibilité très peu significative s'observe à partir du pont avec le projet éolien (photomontage 43).		
		Église Saint-Laurent	M.H				
		Eglise saint-Pierre	M.H				
		Château prioral	M.H				
		Remparts	M.H				
		Pont sur la Loire	M.H			15 km	Le pont offre une covisibilité très peu significative avec le projet éolien.
		Grenier à sel	M.H			15 km	Ces monuments situés dans un contexte urbain ne présentent, à partir du centre-bourg, aucune vues lointaines en direction du site éolien. Aucune covisibilité n'est à craindre.
		Hôpital	M.H				
Maisons et immeubles	M.H						

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LES AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE À ÉLOIGNÉ (5 à 15 km) :

Commune	N°	Désignation	Protection	Eloignement au site	Analyse des sensibilités paysagères
			Classement/ Inscription	(à partir de la zone d'im- plantation la plus proche)	
					 Risque de covisibilité, analyse approfondie au niveau du chapitre analyse des impacts
Pôles patrimoniaux 10 à 15 km					
Herry	30	Eglise Saint-Loup à Herry	M.H	11,9 km	Le village est localisé sur les bords de la Loire dont l'environnement très verdoyant et arboré bloque les vues lointaines vers le projet éolien. Aucune covisibilité significative n'est à redouter.
Sancerre	31	Beffroi du 15è siècle	M.H	11,2 km	L'ensemble patrimonial de Sancerre comprend de nombreux monuments insérés dans le cadre urbain dense de la vieille ville qui ne présentent de ce fait aucune possibilité de covisibilité. Un seul monument est susceptible d'offrir des vues lointaines, la tour des Fiefs qui dispose d'un belvédère privé accessible moyennant paiement. Ce panorama ouvert vers le site éolien projeté est très proche de celui du belvédère César.
		Église Saint-Pierre.	M.H		
		Château de Sancerre	M.H		
		Tour des Fiefs	M.H		
		Maisons Farnault et Jouy	M.H		
Saint-Satur	32	Église Saint-Pierre de Saint-Satur	M.H	10,6 km	Les deux monuments sont situés côte-à-côte en plein coeur de village dans un contexte urbain dense qui n'offre pas de perspective visuelle lointaine. Une covisibilité est néanmoins possible à distance à partir des collines du Sancerrois dont le belvédère César. L'impact visuel est néanmoins peu significatif vu la distance.
		Abbaye Saint-Satur	M.H		
Boulleret	33	Château de Buranlure	M.H	11,5 km	Localisé dans un vallon boisé en arrière des coteaux de la Loire aucune interaction visuelle avec le projet éolien n'est possible.



BILAN DES COVISIBILITÉS

Du fait d'une configuration géographique favorable une grande partie des monuments historiques dans le périmètre d'étude seront peu ou pas affectés par des covisibilités, il s'agit des :

- monuments situés au sein des vallées boisées,
- monuments situés dans un cadre boisé (collines du Nivernais).

Un certain nombre de monuments plus exposés visuellement et plus proches du projet éolien devront faire l'objet d'une attention particulière.

- **L'église perchée de Suilly-la-Tour** est aisément perceptible à partir du plateau agricole dont elle constitue un point de repère. Néanmoins une implantation judicieuse des éoliennes permettra de limiter les covisibilités.
- **L'église de Saint-Laurent l'Abbaye** présentera une covisibilité à partir de la RD 4 mais l'état de dégradation du clocher de l'église relativise l'importance de cette covisibilité.
- **L'église de Notre-Dame des Prés (Donzy)** pourra présenter une covisibilité dans l'axe de la RD 163 (**secteur nord exclusivement**).

CONCLUSION

La perception des covisibilités sera plus sensible à partir du nord et de certaines perspectives visuelles privilégiées (vues axiales et panoramas fréquentés).

Les covisibilités et perspectives visuelles impliquent de façon plus marquée le secteur nord qui est de ce fait moins favorable à un développement de l'éolien.

Les covisibilités potentiellement marquantes avec les monuments historiques feront l'objet d'un travail au cas par cas afin de les rendre les moins présentes possible. Ceci par une disposition judicieuse des éoliennes dans les secteurs les plus favorables à une bonne intégration visuelle.

LÉGENDE

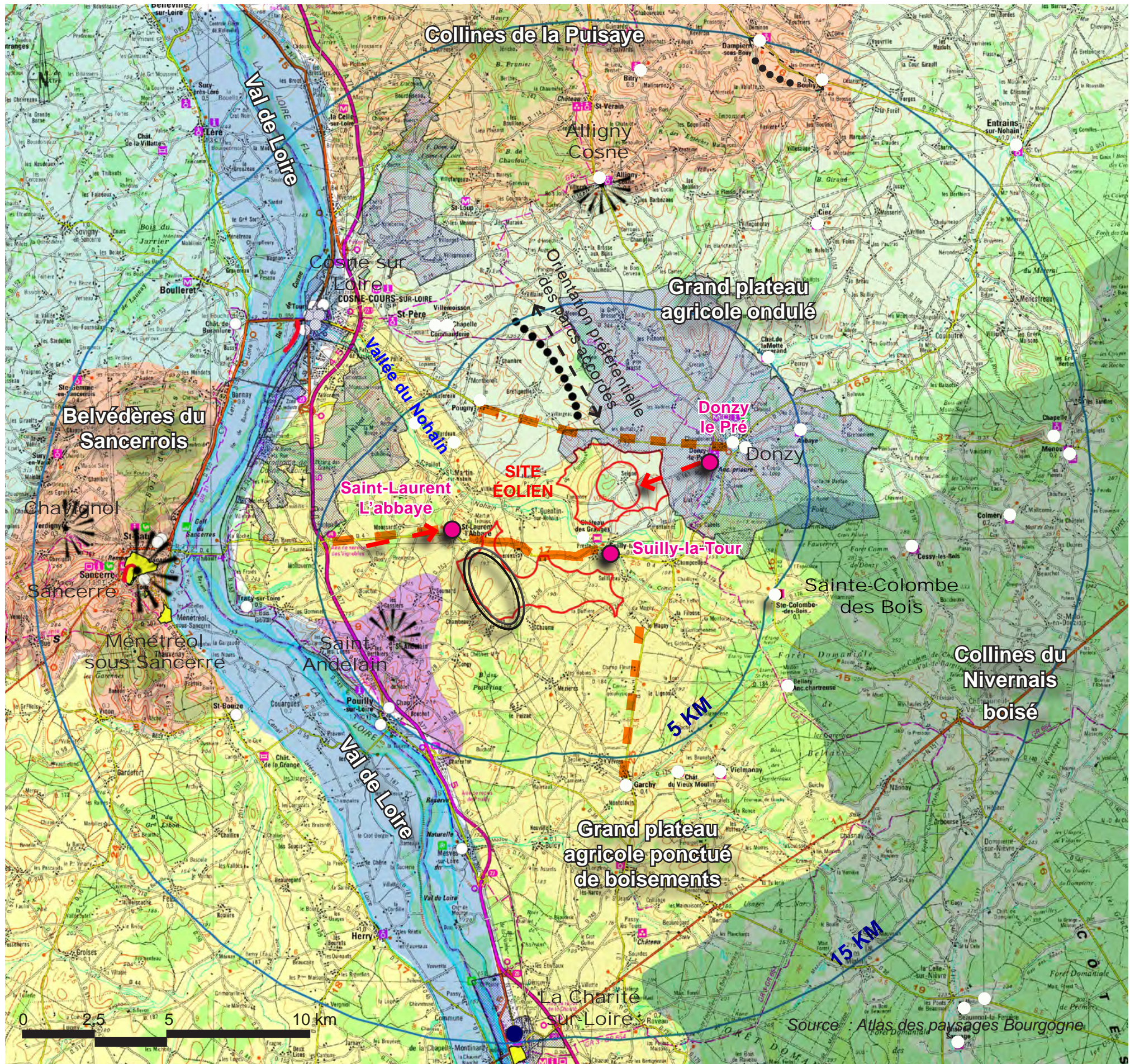
Monuments historiques :

Hiérarchisation des covisibilités avec les monuments historiques.

- - **Covisibilité sensible :**
Monuments historiques dont la configuration du site implique a priori une covisibilité plus ou moins marquée.
- - **Covisibilité atténuée à nulle :**
Monuments historiques dont la configuration du site limite fortement le risque de covisibilité marquante.
Monuments intégrés au sein des vallées accompagnées d'un cortège végétal ou dans un contexte boisé.

Perspectives visuelles sensibles : - - - - ->
Perspective visuelle impliquant une covisibilité marquée avec un monument historique.

Synthèse globale des enjeux



LÉGENDE

Belvédères et points de vues orientés vers le site éolien :



Grands axe de perception du projet :



Monuments historiques :

Hiérarchisation des covisibilités avec les monuments historiques.

- - **Covisibilité sensible :**
Monuments historiques dont la configuration du site implique à priori une covisibilité plus ou moins marquée.
- - **Covisibilité atténuée à nulle :**
Monuments historiques dont la configuration du site limite fortement le risque de covisibilité marquante. Monuments intégrés au sein des vallées accompagnées d'un cortège végétal ou dans un contexte boisé.

Paysages protégés :

- - Site classé
- - Site inscrit
- - AVAP
- - Site UNESCO

Perspectives visuelles sensibles :



Perspective visuelle impliquant une covisibilité marquée avec un monument historique.

Zone d'implantation éolienne pressentie :



Parcs éoliens accordés :



Enjeux principaux identifiés sur la carte de synthèse

Enjeux principaux	Photomontages	Analyses
ENJEU PAYSAGER		
- Sites classés et inscrits :		
- Sancerre : remparts et esplanade César	PTM n°39	Page 37, 47, analyse complémentaire, page 78-79
- Ménétréol sous Sancerre		Page 37, analyse complémentaire, page 80-81
- Sainte-Colombe des Bois, Bannay & Boulleret		Page 37, 44 et 47
- AVAP :		
- Donzy, Cosne-sur-Loire, La Charité-sur-Loire	PTM n°32,33 (Donzy), PTM n°38 (Cosne), PTM n°43 et 45 (La Charité)	Page 37 Analyse complémentaire, page 87-89
- Site UNESCO :		
- La Charité-sur-Loire : église prieurale	PTM n°43 PTM complémentaire n°45	Page 37 Analyse complémentaire, page 87-89
- Chemins de Saint-Jacques de Compostelle <i>N.B : Le Chemin de Compostelle qui traverse le périmètre d'étude n'est pas inscrit à l'UNESCO.</i>	PTM n°52	Analyse complémentaire, page 84-86
- Points de vue remarquables :		
- Sancerre : Belvédère César	PTM n°39	Pages 29,37 et analyse complémentaire, page 78-79
- Verdigny : Belvédère	PTM complémentaire n°44	Pages 29,37 et analyse complémentaire, page 82-83
- Chavignol : Belvédère	PTM n°40	Pages 29,37
- Alligny-Cosne	PTM n°36	Pages 29,37
- Saint-Andelain	PTM n°20	Pages 29,37
- Grand axe de perception du projet :		
- Départementale 4 : axe A77 - Suilly-la-Tour	PTM n°1,2,3,7,8,9,22,23	Page 30
- Départementale 33 : axe Cosne - Donzy	PTM n°28,29,34,	
- Départementales 28/163 : Donzy	PTM n°32 et 33, Perspective visuelle à partir de l'église de N.D des Prés	
- Impacts visuels cumulés :		
- Projets éoliens de Pougny et Bouhy	PTM n°28, 34, 39, 40, 44	
ENJEU ARCHITECTURAL		
- Monuments historiques : Covisibilités potentiellement sensibles		
- Saint-Laurent-l'Abbaye	PTM n°7,8	Page 39,48-49 + Analyses complémentaires, page 68-71
- Suilly-la-Tour	PTM n°30 Deux PTM complémentaires n° 47,48,49 et 51	Page 39,48-49 + Analyse complémentaire, page 90-91, 93 Covisibilité sensible entre l'église classée et le projet éolien
- Donzy-le-Pré	PTM n° 32,33	Page 39, 48-49

SYNTHÈSE

Au regard des différentes analyses thématiques, il apparaît que :

- La **perception à partir des plateaux** sera nécessairement plus forte qu'à partir des vallées, relativement préservées, ceci à partir des axes routiers orientés vers le site éolien. C'est surtout à proximité du site éolien projeté que l'on trouve des axes routiers orientés vers ce dernier et qui impliquent des vues fortes (RD 4, RD33 et RD 1,...). L'impact visuel à partir des départementales 4 et 1 proches du site éolien peut être relativisé car ces routes sont fréquentées de façon modérée et par un trafic essentiellement local. Les perceptions à partir des grands axes sont modérées du fait de la distance et des points de vues souvent plus ponctuels et partiels.
- Les secteurs d'implantations sont bordés par de l'habitat, au niveau de vastes plateaux agricoles ou au sein de vallées :
Les **villages implantés sur le plateau** sont groupés, dans ces communes les plus proches du site éolien les vues sont traditionnellement orientées vers les rues et l'intérieur du village plutôt que vers l'extérieur et les grands paysages du plateau. Néanmoins l'habitat résidentiel récent, très peu présent, induit des changements de pratiques pour s'orienter vers le plateau agricole et vers le site éolien, notamment en sortie de la commune de Chevroix ou de Donzy-le-Pré.
Les **villages implantés au sein des vallées** bénéficient globalement de l'écran topographique des coteaux et du cortège végétal qui l'accompagne et sont généralement préservés d'une vue directe sur le site éolien.
- Au niveau du **patrimoine architectural**, celui-ci devra également faire l'objet d'une grande vigilance afin de limiter au maximum les covisibilités, cependant l'impact sur le patrimoine implanté dans la plupart des cas au sein de vallées sera relativement atténué. En outre les monuments historiques sont globalement peu représentés au sein de l'aire d'étude et d'un intérêt patrimonial généralement faible. Cependant quelques points de vues seront à surveiller particulièrement, d'une part à partir de la RD4 au niveau de l'entrée est de Saint-Laurent-l'Abbaye (secteur sud) pour l'église et le prieuré classés, au niveau de l'église perché de Suilly-la-Tour et à partir de la RD 163 à Donzy (seulement pour le secteur nord) qui est un des monuments du secteur le plus visible dans le paysage.
- **Au niveau du paysage**, le projet sera plus perceptible hors agglomération et à partir des grands plateaux et à proximité du site éolien. Avec l'éloignement les bosquets diffus sur le plateau et le cortège végétal des vallées contribueront à intégrer le projet dans le paysage en limitant les zones de visibilité sensibles. Les vues les plus sensibles au niveau paysage se feront à partir des belvédères, soit :
 - en tout premier lieu il s'agit du **belvédère de Sancerre**, point de vue majeur plebiscité par les visiteurs et orienté vers la vallée de la Loire, ce panorama ne fait l'objet d'aucune protection spécifique cependant ce point de vue devra être pris en compte de façon prioritaire afin d'insérer le projet éolien de la façon la plus harmonieuse possible.
 - Les **autres points de vues sont plus modestes** (colline de Saint-Andelain, Alligny-Cosne,...) ils ne sont pas aménagés, ils sont localisés sur des axes secondaires et s'observent le plus souvent à partir de la voiture. Ces points de vues seront pris en compte mais ils représentent un caractère moins emblématique.

Ces différents points de vues permettront d'observer l'intervisibilité entre le présent projet éolien et les parcs éoliens accordés de Pougny (12 éoliennes de 184 mètres) et de Dampierre-sur-Bouhy (5 éoliennes) respectivement à 5 et 14 km du site éolien projeté, d'où l'importance de construire un projet d'ensemble cohérent.

- Aucun **projet éolien** construit n'est présent à moins de 20 km du site projeté, on trouve cependant un projet accordé à proximité du site projeté,

CONCLUSION :

Le schéma éolien régional consacre ce secteur comme zone de densification de l'éolien.

En ce qui concerne la qualité des secteurs d'implantations, le secteur sud paraît plus favorable à une implantation de qualité au regard du paysage et du patrimoine.

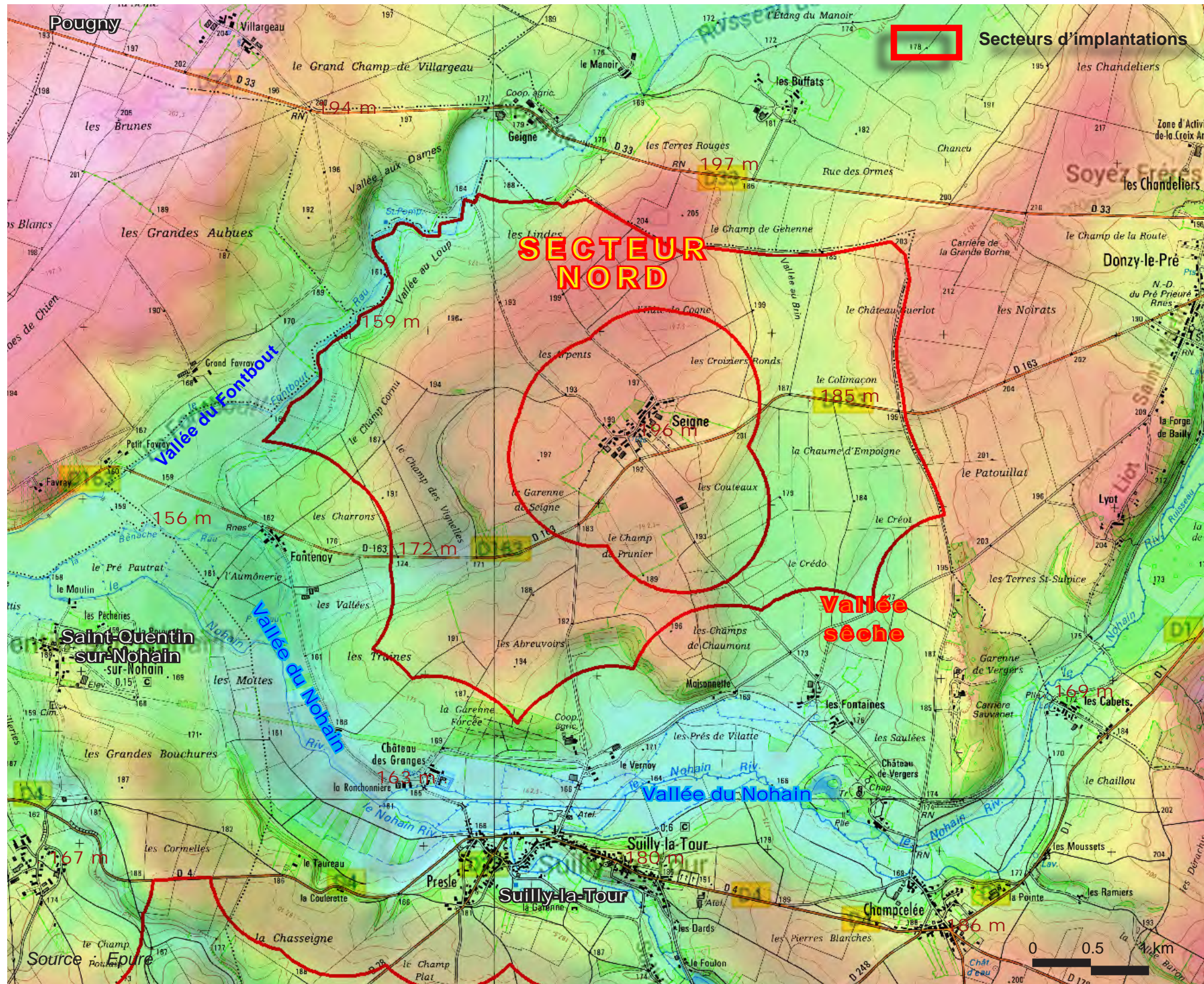
Il s'agira d'être très vigilant afin de réduire au maximum les interactions visuelles avec le patrimoine architectural et l'impact sur la vie locale.

Enfin une attention particulière sera apportée à la qualité de la composition du projet éolien afin qu'il s'intègre de façon harmonieuse dans le paysage du Donziais et notamment à partir des belvédères paysagers du Sancerrois, de Saint-Andelain et de la Puisaye.



PROJET ÉOLIEN :
ANALYSE DES ZONES D'IMPLANTATION

- ENJEUX DU SECTEUR NORD -



LES SECTEURS D'IMPLANTATIONS :

Deux zones d'implantation potentielle ont été identifiées, de part et d'autre de la vallée du Nohain :

- LE SECTEUR NORD :

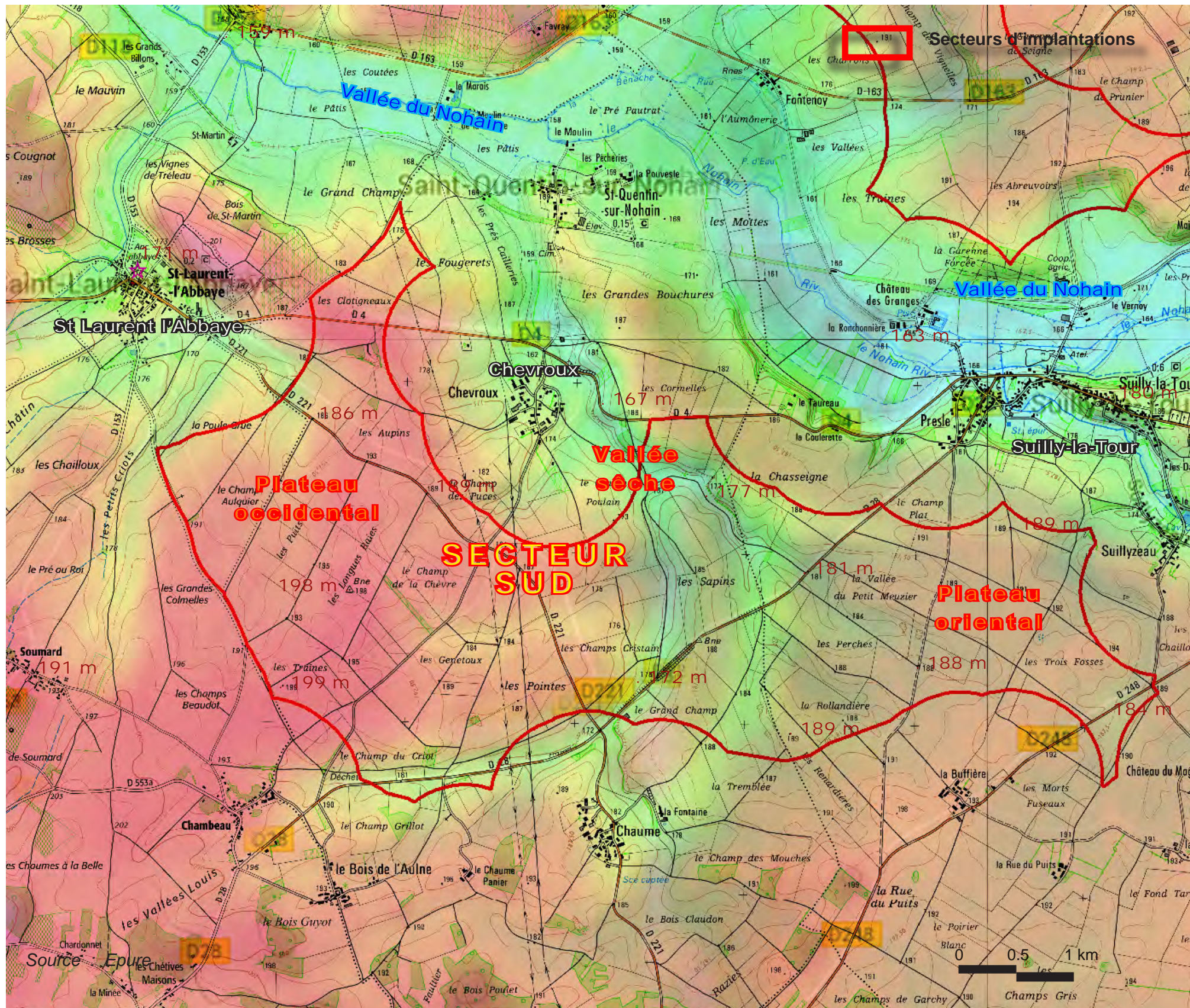
Préconisations d'implantation :

Encerclant le hameau de Seigne cette zone ne pourra être investie dans son ensemble pour éviter une trop forte pression sur la zone d'habitat et notamment un effet d'encercllement. L'autre contrainte sera d'éviter de créer des effets de surplomb sur les villages implantés dans la vallée (Saint-Quentin, Sully,...) ceci afin de ne pas « écraser » un relief assez nuancé aussi il sera préférable d'éviter la partie sud.

Du côté ouest, la dépression de la vallée du Fontbout nécessite un recul des éoliennes au regard de sa sensibilité écologique et paysagère ce qui implique un fort rapprochement du hameau de la Seigne. Du côté sud, la vallée du Nohain regroupe plusieurs villages et des éléments de patrimoine sensibles qui nécessitent également un retrait des éoliennes afin d'éviter une pression trop forte sur la vallée et un surplomb des habitations. Du côté est, la proximité de Donzy, bourg centre, et la présence de plusieurs monuments classés nécessite une grande vigilance pour limiter les interactions visuelles. Aussi la partie nord, côté RD 33, dont la topographie est plus régulière, et qui est moins sensible aux enjeux patrimoniaux paraît la plus favorable à une implantation de qualité. Néanmoins le projet devra tenir compte de la forte proximité du projet éolien accordé de Pougny, avec 12 éoliennes de 184 mètres, et se mettre en cohérence avec lui.

Ce secteur paraît d'emblée moins favorable à un développement éolien de qualité même si il présente un potentiel mais celui-ci est plus restreint que le secteur sud. En outre ce secteur est d'une topographie plus chahutée.

- ENJEUX DU SECTEUR SUD -



- LE SECTEUR SUD :

Préconisations d'implantation :

Ce secteur est beaucoup plus vaste et d'une topographie plus régulière. Même si de nombreux villages et hameaux sont localisés autour du site projeté les vues directes sur le parc seront très rares et limitées à de l'habitat résidentiel ponctuel, plus ou moins récent, installé en frange des villages. Les villages et les hameaux sont en grande majorité implantés au sein de vallées ou de dépressions et entourés de végétation ce qui contribue à atténuer fortement les impacts visuels à partir de l'agglomération. De plus l'habitat présente très rarement des vues vers l'extérieur du village. Il faudra surtout être vigilant afin d'éviter d'implanter des éoliennes dans les perspectives urbaines.

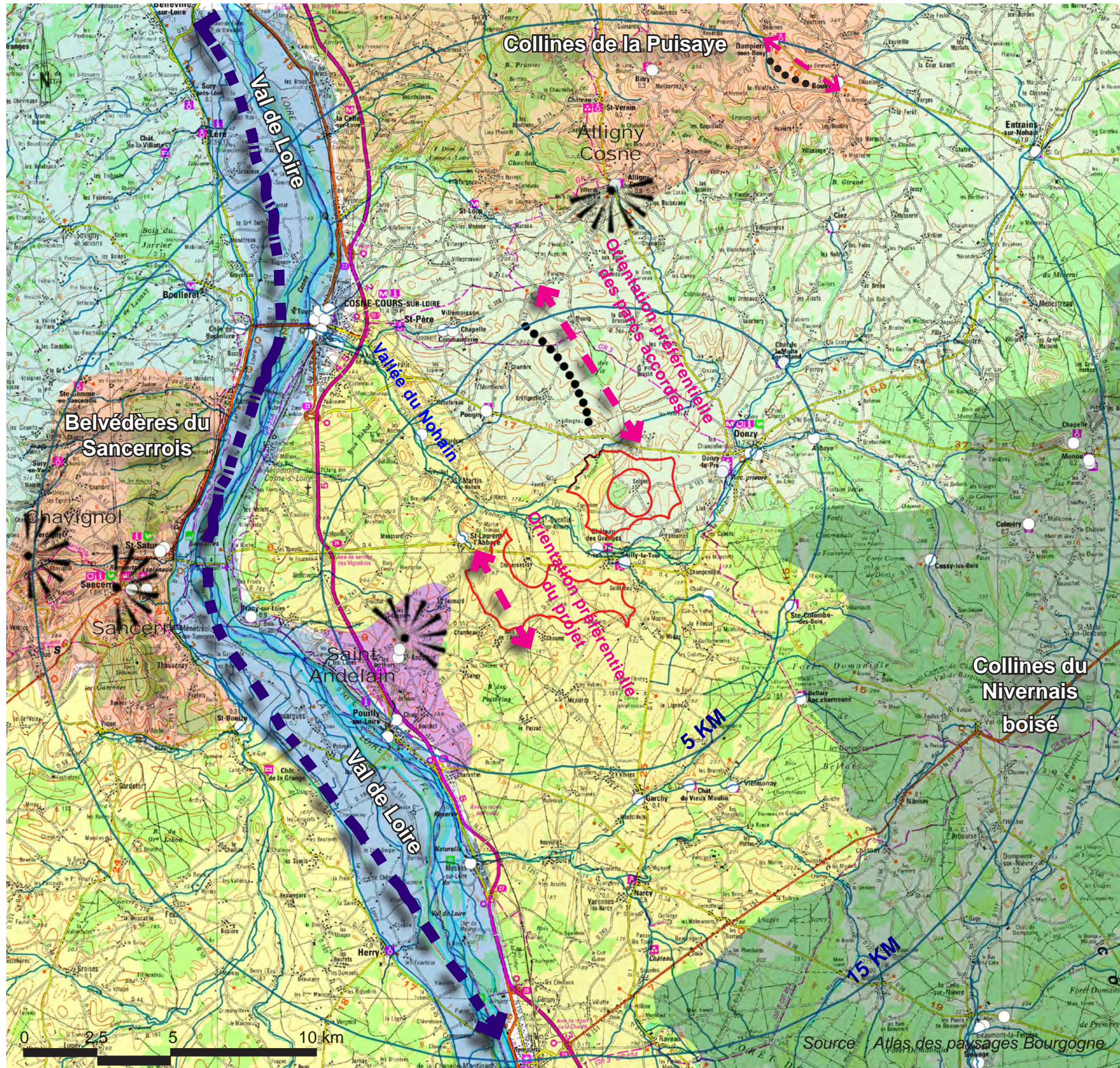
La zone sud est divisée en deux parties par une ample vallée sèche autour de Chevroux, un grand plateau à l'ouest et un plateau plus compact à l'est. Le plateau occidental est le plus vaste, l'implantation devra se faire en retrait de la vallée du Nohain et des villages de St Laurent, St Quentin et Suilly-la-Tour pour éviter les effets de surplombs. Le plateau oriental est sensiblement plus « petit », il faudra être vigilant vis-à-vis de la proximité de la commune de Suilly-la-Tour et son église perchée.

Aucune ligne de force paysagère pertinente à l'échelle de l'éolien ne ressort de façon évidente sur le plateau. La vallée du Nohain reste globalement difficile à identifier comme élément structurant tant ses coteaux sont faiblement dessinés et les points de vues sur la vallée très rares. Le projet devra surtout se mettre en cohérence avec le projet éolien accordé à proximité sur la commune de Poungny.

- CONCLUSION :

Le secteur sud présente des plateaux plus étendus et plus réguliers au niveau topographique. En outre les impacts sur l'habitat seront moins marqués grâce à un recul plus significatif par rapport à la vallée. De plus ce secteur plus éloigné des sites patrimoniaux sensibles permettra de limiter les covisibilités.

Si le secteur nord pourrait être investi du côté de la RD 33 le secteur sud sensiblement moins contraint et plus ample a été privilégié dans le cadre du présent projet éolien.



- INSERTION DU PROJET DANS LE GRAND PAYSAGE

- Le projet devra prendre en compte à cette échelle **trois grands éléments structurants paysagers** :

- Le projet éolien de Pougny :

Projet éolien accordé de 12 éoliennes de 184 mètres. Le parc éolien de Pougny étant à une distance de 6 km du site éolien projeté, les intervisibilités seront nécessairement fortes. Aussi l'articulation avec ce projet est très importante.

- Les belvédères et points de vue remarquables :

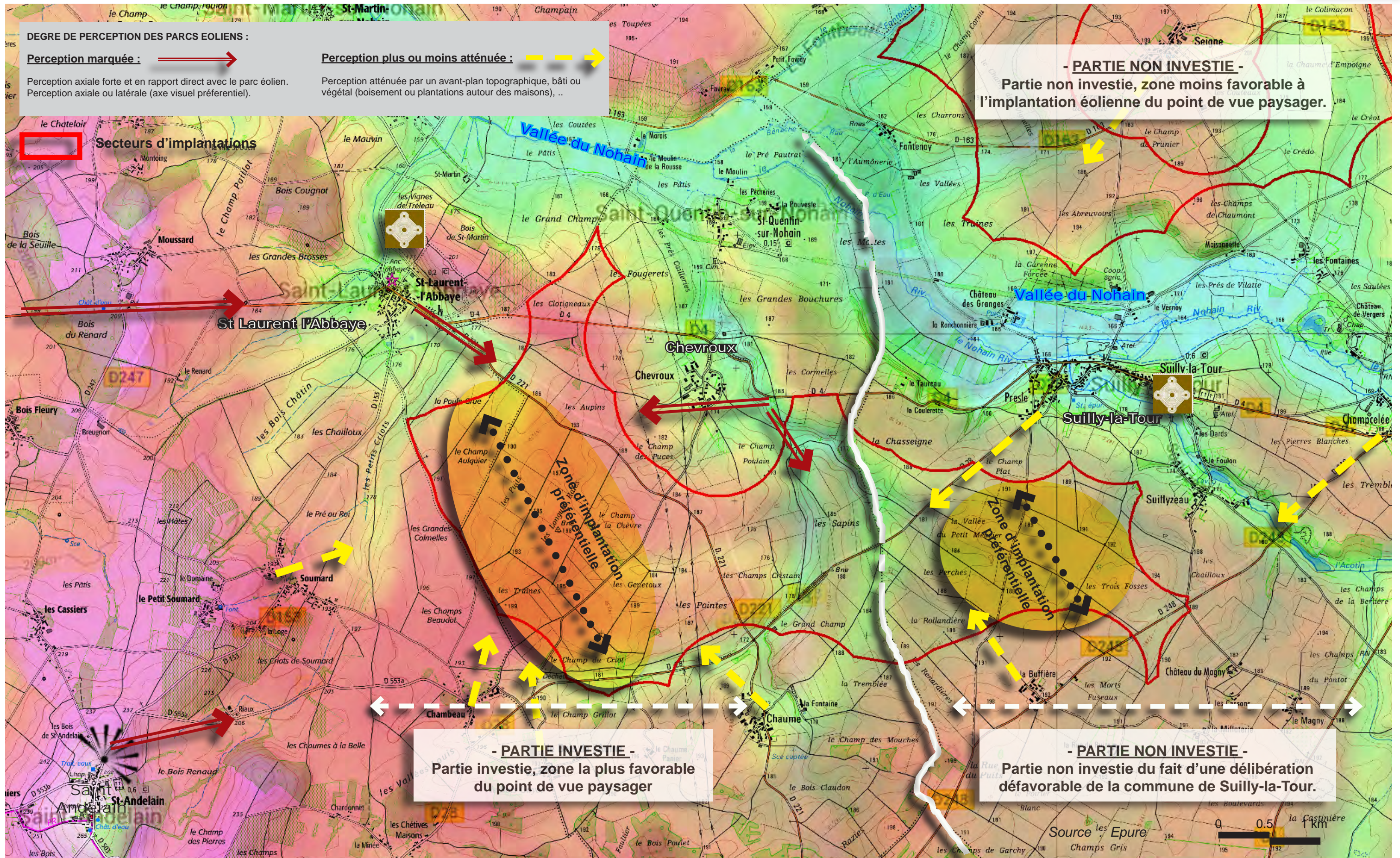
Les vues les plus sensibles à cette échelle se feront à partir des belvédères :

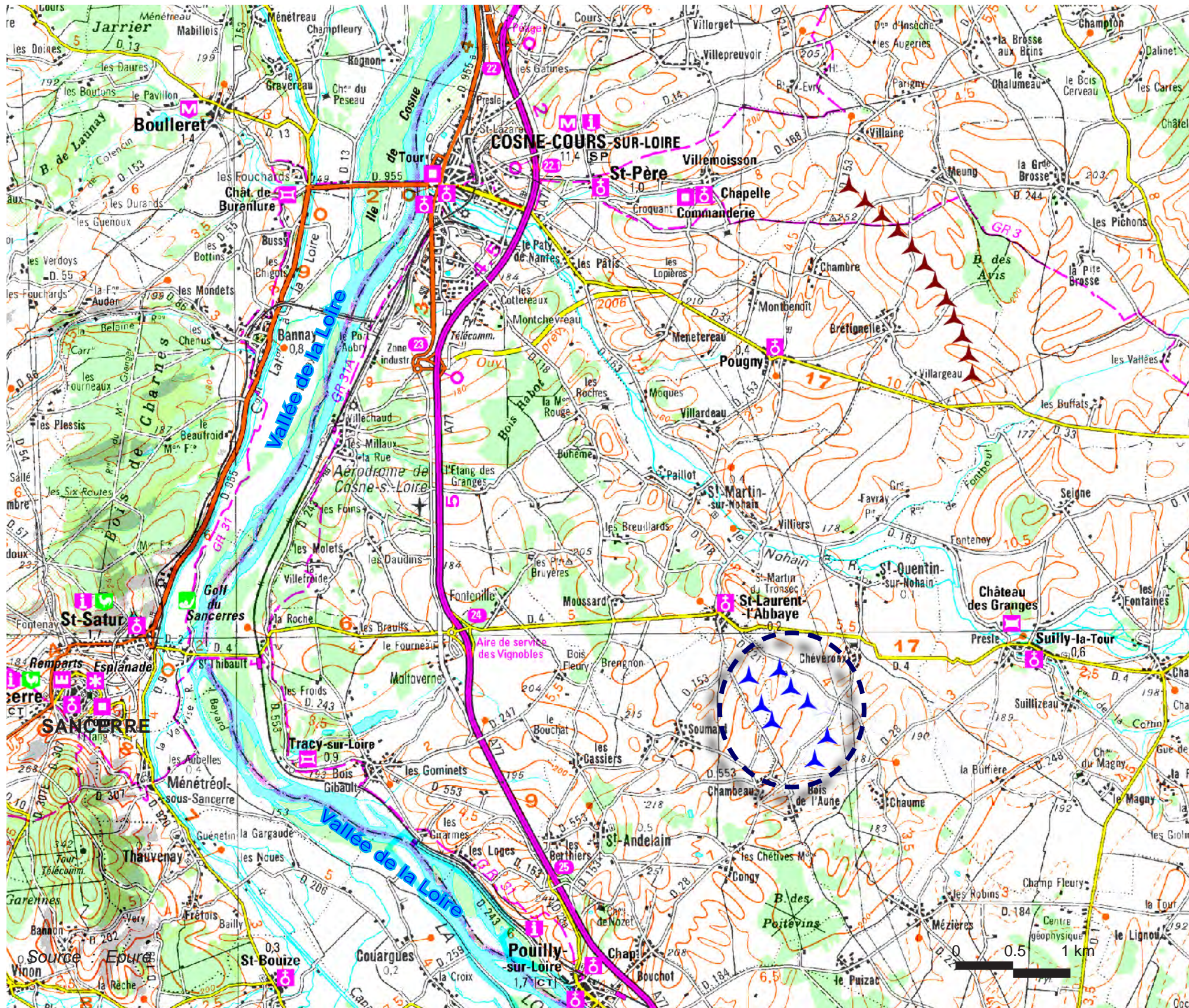
- en tout premier lieu à partir de Saint-Andelain à 3km du projet,
- en second lieu à partir du belvédère de Sancerre, le belvédère César, point de vue emblématique à 11 km du projet,
- enfin pour des vues plus lointaines à partir des collines de la Puisaye (Alligny-Cosne), à 13 km du projet éolien.

- L'axe structurant de la vallée de la Loire :

Le val de Loire est le seul élément structurant à l'échelle du grand paysage en ce qui concerne la vue à partir de Sancerre.

La vallée du Nohain avec ses coteaux peu marqués et une faible dénivelée de 30 mètres, ne constitue pas un élément à l'échelle de l'éolien.





- CARACTÉRISTIQUES DU PROJET :

*Ce projet se présente sous la forme d'un bouquet assez dense qui permet d'éviter le mitage.
Le projet éolien retenu compte 8 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres maximum, le projet est implanté suivant un axe global nord ouest /sud est.*

- Points forts :

- Plus grand nombre d'éoliennes (8 aérogénérateurs), limite l'effet de mitage.
- Hauteur de machines similaires au projet éolien de Pouigny (180 mètres).
- Orientation du projet suivant les lignes de forces globales.
- Optimisation du secteur d'implantation.

- Point faible :

- L'ensemble apparaît comme un bouquet irrégulier.
- La relation visuelle avec le parc éolien de Pouigny est plutôt faible.

L'argumentation complète des motifs du choix du projet retenu est détaillée dans l'étude d'impact du projet au niveau du volume 4 du dossier de demande d'autorisation unique.

ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS

E



L'IMPACT VISUEL D'UN PARC ÉOLIEN VARIE SELON LES DISTANCES DE PERCEPTION :

Nous distinguerons ici **trois niveaux de perception** :

- Les perceptions rapprochées et intermédiaires, jusqu'à 5 kilomètres des éoliennes,
- Les perceptions éloignées, de 5 à 15 km,
- Les perceptions très éloignées, à plus de 15 à 30 km.

La perception du parc éolien s'étudie en fonction des usages et de la configuration du territoire. Ainsi, on s'intéressera, quelle que soit la distance, aux perceptions du site depuis les zones d'habitations, les axes routiers principaux, et les éléments patrimoniaux paysagers ou architecturaux.

- Perceptions jusqu'à 5 km :

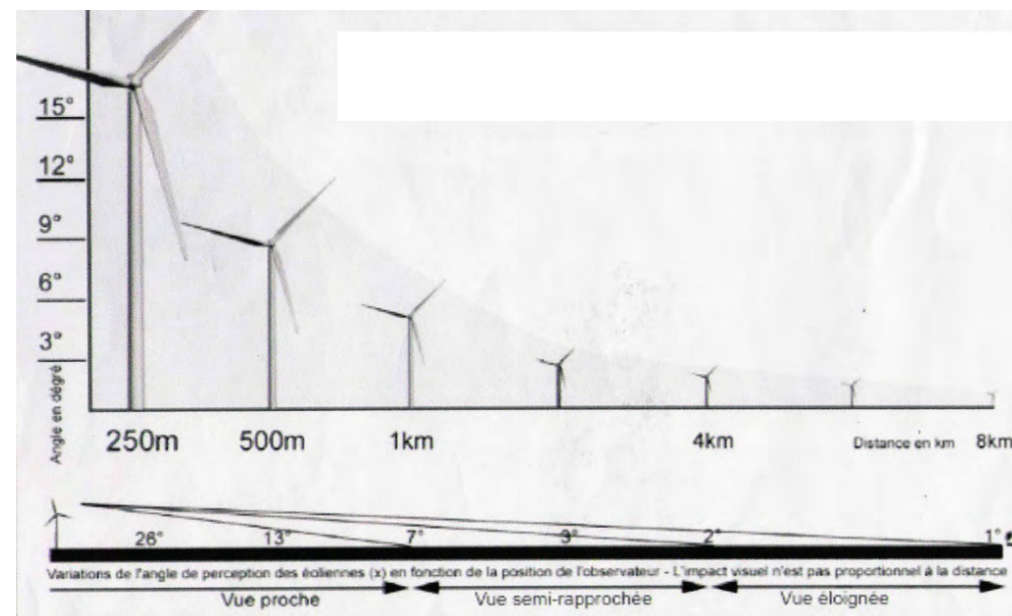
Il s'agit d'une **zone de fort impact visuel potentiel** qui regroupe les vues les plus fortes sur le parc éolien. Ce périmètre permet d'identifier les perceptions les plus marquantes notamment à partir du cadre de vie et du patrimoine.

- Perceptions de 5 à 15 km :

Ce périmètre permet d'apprécier la qualité de l'intégration du projet dans le grand paysage et les effets cumulés avec les autres projets éoliens. Avec l'éloignement progressif par rapport au projet éolien les vues sont de plus en plus filtrées par les avant-plans successifs voire masqués.

- Perceptions de 15 à 30 km :

Ce périmètre très étendu ne pourra présenter des visibilitées que dans des conditions météorologiques très favorables et à partir de points hauts ou d'édifices emblématiques présentant des points de vues ouverts sur le lointain.



Profil montrant les différents niveaux de perception des éoliennes selon la distance à laquelle on se trouve.






Source : Epure

Profil montrant les différents niveaux de perception des éoliennes selon la distance à laquelle on se trouve (source : Agence Bocage).

Critères d'évaluation de l'impact visuel

L'évaluation de l'impact paysager du projet éolien se base sur des critères qui se veulent les plus objectifs possibles, et dont le croisement nous aide à construire une vision critique locale mais aussi globale pour chaque monument historique et site de la zone d'étude.

- Deux types de critères de jugement sont utilisés :
- des **critères visuels**, qui observent finement les rapports d'échelle entre les éléments du paysage (monuments, bâti, points de repères, végétation, ...) et les éoliennes.
 - des **critères socio-culturels**, qui identifient le niveau d'appropriation et de reconnaissance du paysage et des monuments par la population.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'IMPACT (CRITÈRES VISUELS)		FACTEURS DE PONDÉRATION DE L'IMPACT (non exhaustif, voir autres critères ci-dessous)	
	VISION PROCHE	VISION ÉLOIGNÉE	
VISION FRONTALE	Impact visuel très pénalisant 	Impact visuel relativement pénalisant 	Impact visuel à priori limité
	VISION LATÉRALE		
			VISION PARTIELLE (point de vue très ponctuel ou marginal) 
			VISION ATTÉNUÉE (écrans naturels ou bâtis) 

On peut ainsi déterminer une **échelle d'impact visuel**, qui permet de différencier les impacts très pénalisants et les impacts relatifs à étudier plus finement.

Source : Epure

AUTRES CRITÈRES VISUELS

- La **qualité des points de vues impactés** et du site dans lequel s'insère le monument historique (caractère exceptionnel, remarquable, marginal, commun).
- La **qualité architecturale du monument historique impacté** (emblématique, exceptionnel, remarquable, commun).

CRITÈRES NON VISUELS (non exhaustif)

- L'**impact sur la vie locale** (cœur de vie, perception à partir de l'habitat,...).
- Le **niveau de reconnaissance des points de vues impactés** (reconnaissance à l'échelle nationale, départementale ou locale).
- Le **niveau de fréquentation des points de vue impactés** par le public (fréquentation à l'échelle nationale, départementale ou locale).

A - Méthodologie de réalisation des ZIV

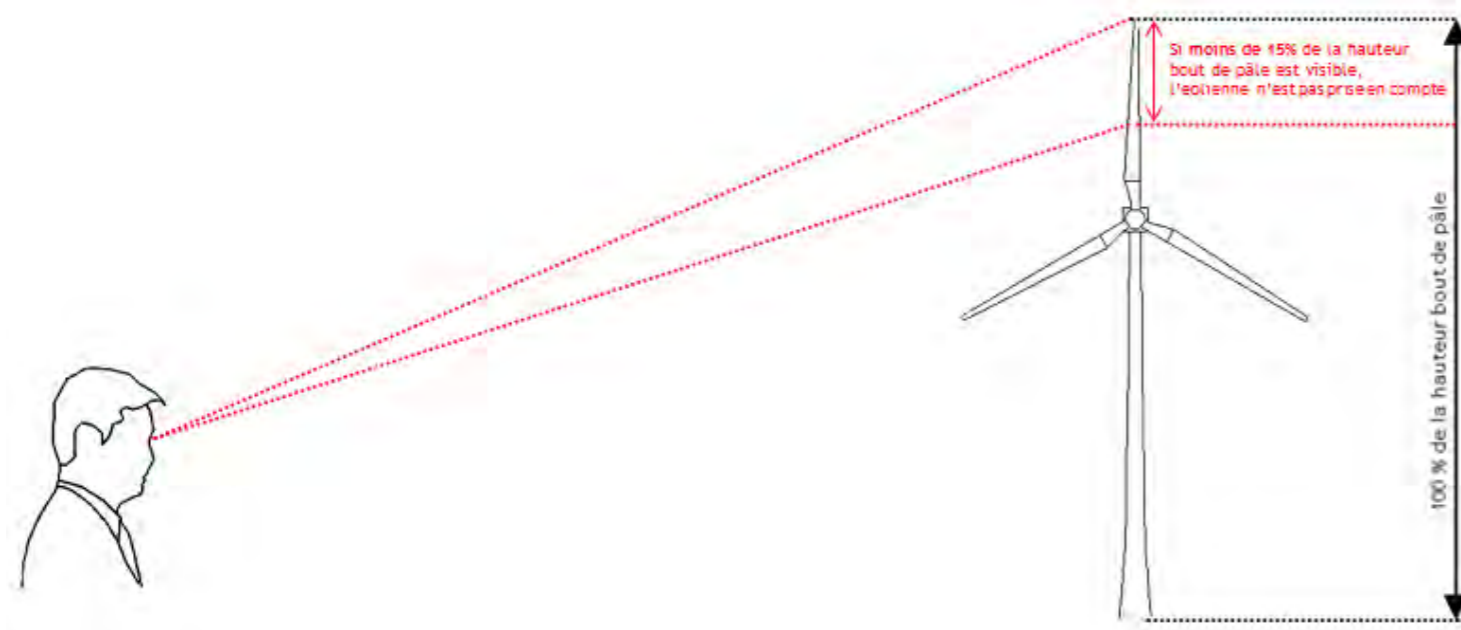
Les Zones d'Impact Visuel (ZIV) sont réalisées par le service géomatique de la société RES. Le calcul des zones d'impact visuel n'a pas la précision des photomontages en un point donné du territoire mais apporte une information géographique sur l'impact visuel d'un parc à l'échelle d'un territoire.

CALCUL DE la ZIV :

Pour ce calcul, plusieurs critères sont pris en compte :

- la hauteur moyenne des yeux de l'observateur est considérée à **170 cm du sol**.

- **la partie significativement visible d'une éolienne** : Les éoliennes sont considérées comme visibles si nous pouvons voir un point de l'éolienne situé à la hauteur de nacelle plus un tiers de la taille d'une pale. Réciproquement, la carte permet de visualiser les secteurs depuis lesquels ces dernières ne seront pas visibles (sans teinte sur les cartes)



- **le relief** : les données de relief sont issues du MNT d'une résolution de 75m (BDAlti 75, IGN). Le relief est susceptible de masquer les éoliennes étudiées.

- La notion de **diminution de l'impact visuel avec la distance**. Une éolienne n'a pas le même impact visuel si elle est vue de près ou de loin. Dans les cartes de zone d'influence visuelle, plus on s'éloigne du parc éolien et plus les couleurs des zones d'influence visuelle sont atténuées.

- **les forêts** : les données utilisées sont issues de la numérisation du SCAN IGN 25 et des données de l'orthophotoplan. Une hauteur moyenne minimaliste des arbres de 15 mètres a été utilisée pour les calculs. Ces zones boisées sont également considérées comme des zones de visibilité nulle. Toutes les haies et arbres isolés n'ont pas été pris en compte.

La méthode d'analyse ne prend toutefois pas en compte certains éléments du territoire susceptibles de masquer les éoliennes :

- **les secteurs bâtis** (villes, villages et constructions isolées) sont exclus de l'analyse à cause de la complexité des volumes, l'irrégularité des constructions ou la végétation arborée dans les jardins pouvant masquer tout ou partie des éoliennes. Ainsi, le rendu apparaît plus impactant qu'il ne l'est vraiment aux niveaux des zones habitées.

- **les zones bocagères** (petits boisements, bosquets, haies) non indiquées dans la base de données Corine Land Cover.

- la notion de **diminution de l'impact visuel avec la distance**. Une éolienne n'a pas le même impact visuel si elle est vue de près ou de loin.

- les **masques de petite dimension** (moins que la résolution de calcul, soit 75m).

Elle permet néanmoins de couvrir une grande surface du territoire et d'**identifier de manière certaine les secteurs depuis lesquels les éoliennes ne seront pas visibles**.

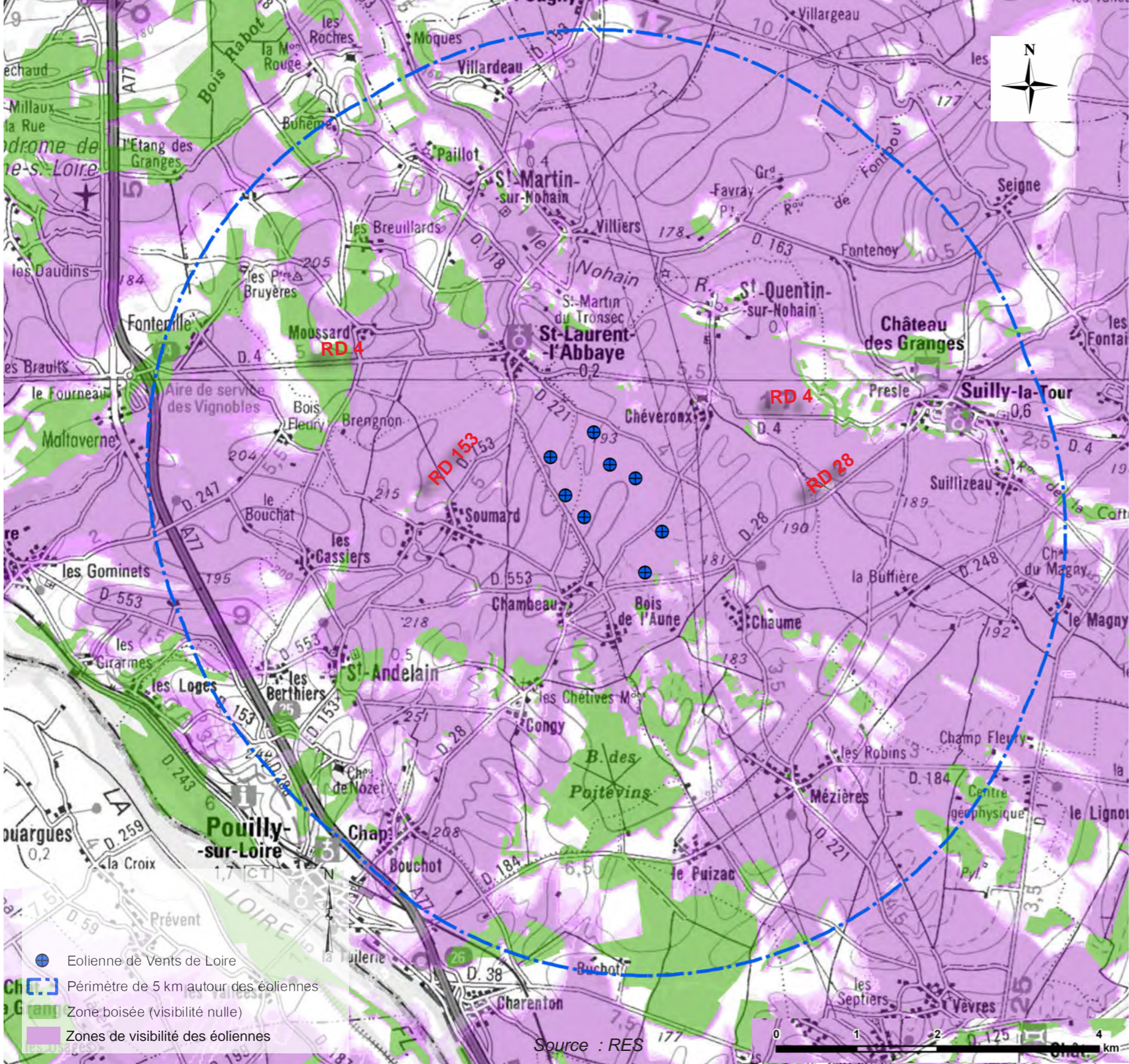
Les résultats peuvent intégrer les visibilitées des parcs voisins déjà en exploitation, avec un PC accordé ou en instruction.

Les **photomontages**, simulations très précises mais ponctuelles, constituent donc le **complément** de cette analyse.

Cette méthodologie présente donc la configuration la plus défavorable au projet (perception maximum) car des éléments masquant ne sont pas pris en compte. Elle permet néanmoins de couvrir une grande surface du territoire et d'identifier de manière certaine les secteurs depuis lesquels les éoliennes ne seront pas visibles.

B - Analyse des perceptions proches : Secteur Sud (rayon de 5 km)

Zone de visibilité des éoliennes du projet éolien (Hauteur totale 180 m)



Les perceptions sont observées sur un rayon de **5 kilomètres** autour du site. Cette échelle permet d'apprécier l'intégration du parc éolien dans le grand paysage ainsi que les covisibilités avec les monuments remarquables. La ZIV démontre que le projet éolien sera perceptible de façon très marquée dans un rayon de 5/6 km, pour s'atténuer rapidement à partir des vallées latérales.

Notons au préalable que la modélisation des zones de visibilité a ses limites dans le sens où elle ne prend en compte que la dimension macro-topographique et les grandes masses végétales (boisements) présentes dans le paysage. Ainsi les zones bâties et la micro-végétation (jardins, haies, bosquets,..) qui atténuent fortement les perceptions sur le terrain, notamment les franges végétales des villages, ne sont pas prises en compte. Pareil pour les talus de quelques mètres qui bordent les routes en tranchées, notamment l'A10 paraît être impactée sur la carte alors que sur le terrain les perceptions du parc éolien seront plus nuancées.

À PARTIR DES GRANDS AXES ROUTIERS :

- **Les routes sillonnant les plateaux** seront les axes à partir desquels les perceptions seront les plus fortes (RD 4, RD 153, RD 28, ..) cependant malgré le résultat de la modélisation les **routes de vallées** seront relativement épargnées par les impacts visuels grâce aux ripisylves qui les accompagnent.

- **L'autoroute A77** malgré les résultats de la modélisation ci-jointe présentera des perceptions visuelles beaucoup plus nuancées du projet éolien du fait de son passage en partie sur les coteaux du Val de Loire. Notons que les talus et les plantations qui accompagnent l'autoroute, ne sont pas pris en compte dans la présente modélisation, ils permettront d'atténuer les perceptions.

À PARTIR DES ZONES D'HABITATIONS :

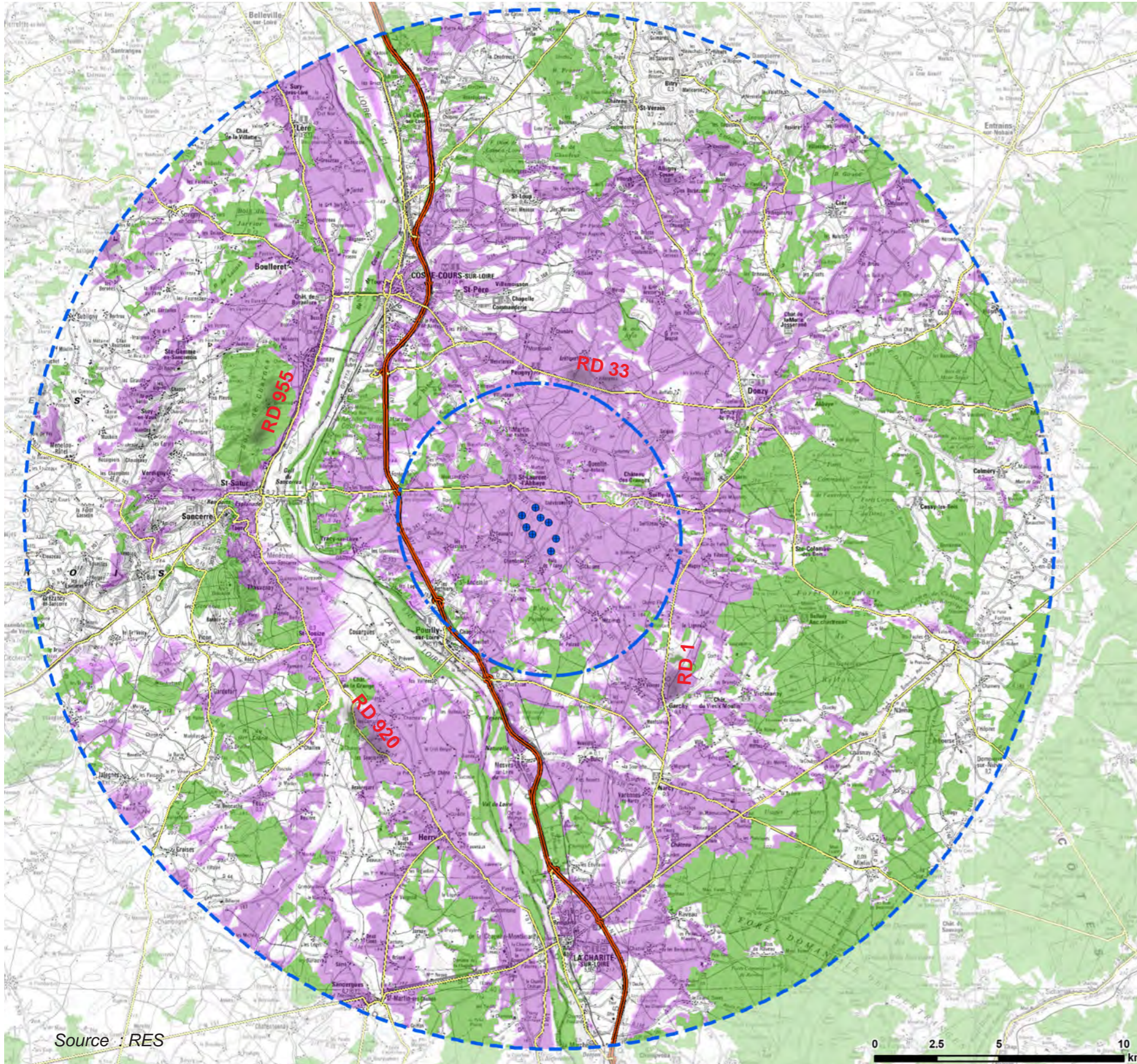
La modélisation ne prend pas en compte l'effet d'écran du bâti et des franges végétales qui entourent les villages. A partir de l'espace public, les perceptions seront interrompues par les fronts bâtis et les masses végétales périphériques aux communes.

À PARTIR DU PATRIMOINE PROTÉGÉ :

Le château des Granges est clairement protégé par les masses végétales et la topographie de la vallée du Nohain.

B - Analyse des perceptions proches : Secteur Sud (rayon de 5 km)

Zone de visibilité des éoliennes du projet éolien (Perception des bouts de pales)
(Hauteur totale 180 m)



Les perceptions sont observées sur un rayon de **20 kilomètres** autour du site. Cette échelle permet d'apprécier l'intégration du parc éolien dans le grand paysage ainsi que les covisibilités avec les monuments remarquables.

La ZIV démontre que le parc sera perceptible sur de très grandes distances.

Comme cela a été évoqué dans la page précédente la modélisation a des limites que nous retrouvons sur cette carte. Pas de prise en compte des obstacles visuels fins du territoire lesquels ont un rôle important d'atténuation des impacts visuels à l'échelle humaine (effet d'écran du bâti, des franges végétales et des talus,...).

À PARTIR DES GRANDS AXES ROUTIERS :

- **L'autoroute A77** profite souvent des écrans visuels boisés le long de son parcours.
- **Les RD 33 et RD 1, sur le plateau** attenant au parc éolien présentent des perceptions fortes mais non axiales.
- **La RD 920 et RD 955 qui longent le coteau ouest** de la vallée de la Loire présentent des perceptions limitées de par leurs orientations et la présence des franges végétales qui accompagnent la vallée.

À PARTIR DU PATRIMOINE PROTÉGÉ :

Les sites patrimoniaux du Val de Loire, le château de la Motte Josserand sont clairement hors des zones de visibilité.

● Eolienne de Vents de Loire

Aires d'étude

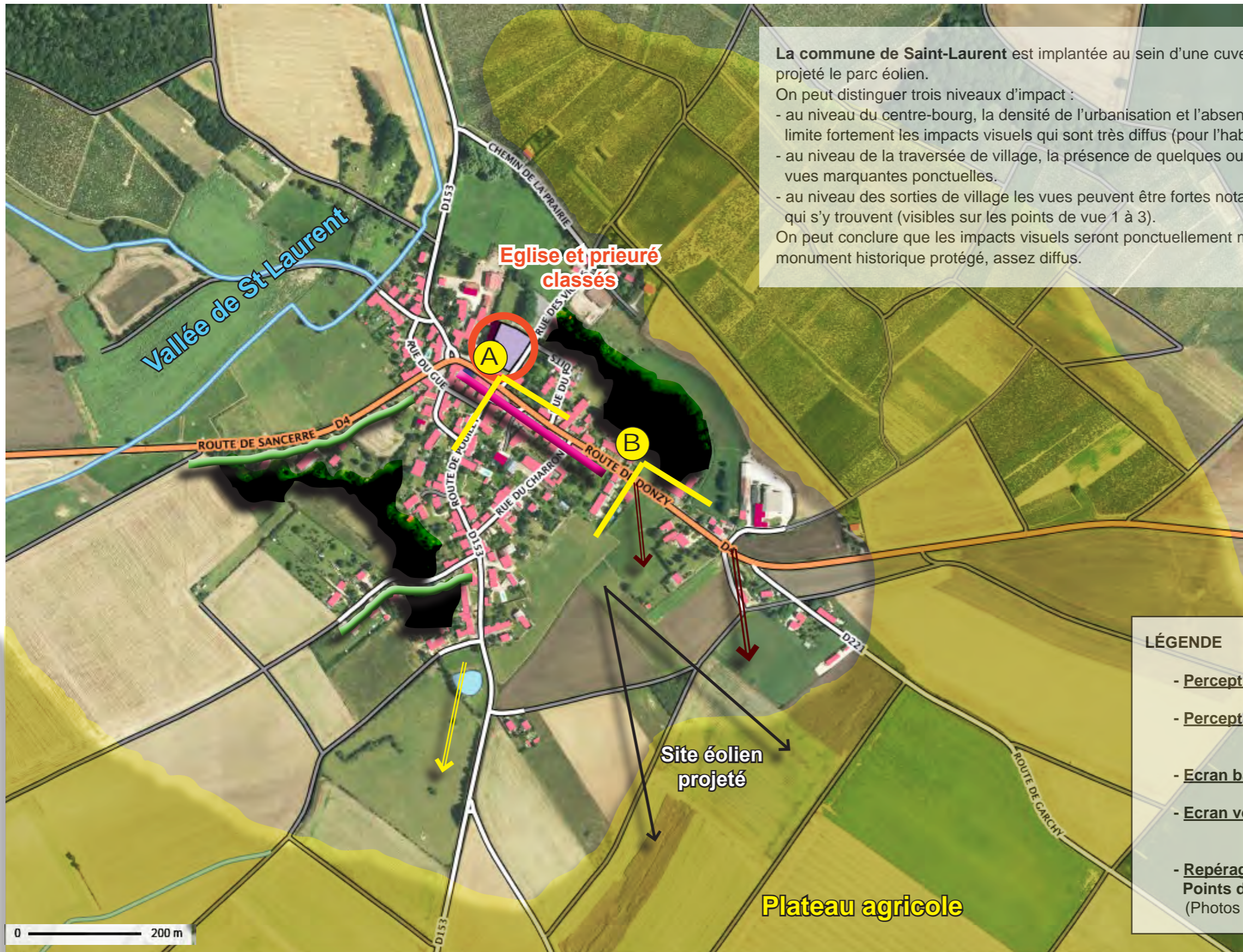
- ⬡ Périmètre de 5km autour des éoliennes
- ⬡ Périmètre de 20km autour des éoliennes
- Zone boisée (visibilité nulle)

Réseau routier

- Autoroute A77
- Route nationale et départementale principale
- Zones de visibilité des éoliennes

Source : RES

A - Saint-Laurent-l'Abbaye



La commune de Saint-Laurent est implantée au sein d'une cuvette localisée en contre bas du plateau agricole où est projeté le parc éolien.

On peut distinguer trois niveaux d'impact :

- au niveau du centre-bourg, la densité de l'urbanisation et l'absence de perspective visuelle vers le projet éolien limite fortement les impacts visuels qui sont très diffus (pour l'habitat et les monuments classés).
- au niveau de la traversée de village, la présence de quelques ouvertures visuelles vers le plateau peut offrir des vues marquantes ponctuelles.
- au niveau des sorties de village les vues peuvent être fortes notamment au niveau des quelques habitations qui s'y trouvent (visibles sur les points de vue 1 à 3).

On peut conclure que les impacts visuels seront ponctuellement marquants mais ils sont pour le reste, et notamment le monument historique protégé, assez diffus.

LÉGENDE

- Perception visuelle forte vers le site éolien :
- Perception visuelle atténuée :
- Ecran bâti :
- Ecran végétal dense :
- Repérage photographique : Points de vue les plus marquants (Photos page suivante)

A - Saint-Laurent-l'Abbaye

- UNE COVISIBILITÉ IMPOSSIBLE À PARTIR DU MONUMENT CLASSÉ



Vue à partir du centre de Saint-Laurent l'Abbaye (Photomontage 7)

A partir de la RD 4 et en face de l'église classée de Saint-Laurent le cadre bâti dense ne permet pas de percevoir le projet éolien. Les perceptions sont les mêmes à partir du parvis de l'église. Aucune covisibilité n'est perceptible.

- DES INTERVISIBILITÉS PONCTUELLES À PARTIR DE LA TRAVERSÉE DE VILLAGE



Vue à partir de la traversée de village de Saint-Laurent l'Abbaye (Photomontage 8)

A partir de la RD 4 dans la traversée de village en direction de Sully-la-Tour, les éoliennes projetées ne sont pas situées dans l'axe visuel de la rue principale et n'impactent donc pas cette voie de circulation et son cadre de vie. Le cadre bâti assez dense permet de masquer en grande partie les éoliennes, même si quelques pales émergent de façon très discrète, l'impact visuel du projet éolien est globalement très limité.

A - Saint-Laurent-l'Abbaye

Coupe de covisibilité



Impact visuel du projet éolien

Les vues à partir de Saint-Laurent-l'Abbaye seront possibles en frange d'agglomération mais celle-ci sont souvent filtrées par des avant-plans végétaux.

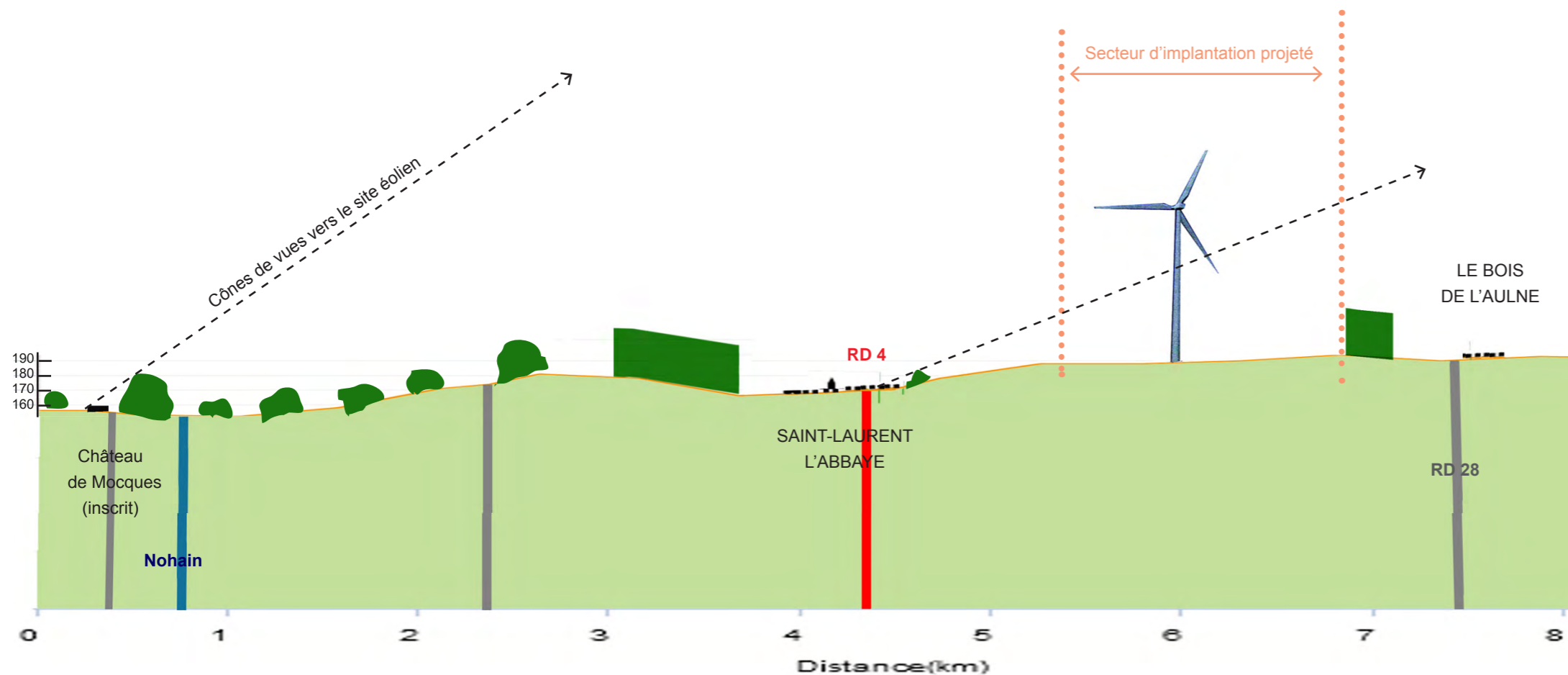
En coeur d'agglomération le cadre bâti et l'orientation des rues ne permettent pas de perceptions fortes du site éolien.

Les vues à partir des hameaux sont atténuées grâce aux avant-plans boisés (Bois de l'Aulne, Paillot,..). A partir du château de Mocques situé au coeur de la vallée du Nohain et dans un contexte végétal très présent aucune covisibilité significative n'est à craindre.

Surplombs et rapports d'échelle :

Si on se réfère à la hauteur d'une éolienne de 180 mètres sans effet d'accentuation (voir échelle de hauteur corrigée ci-dessous) on se rend bien compte qu'aucun effet de surplomb n'est possible.

Concernant les rapports d'échelle entre les coteaux et les éoliennes, on n'observe pas de rapport d'échelle défavorable dans la mesure où le projet éolien est en retrait très significatif par rapport à la vallée du Nohain (plus de 2 km). Les coteaux étant de toute façon très peu lisibles (peu marqués et végétalisés).



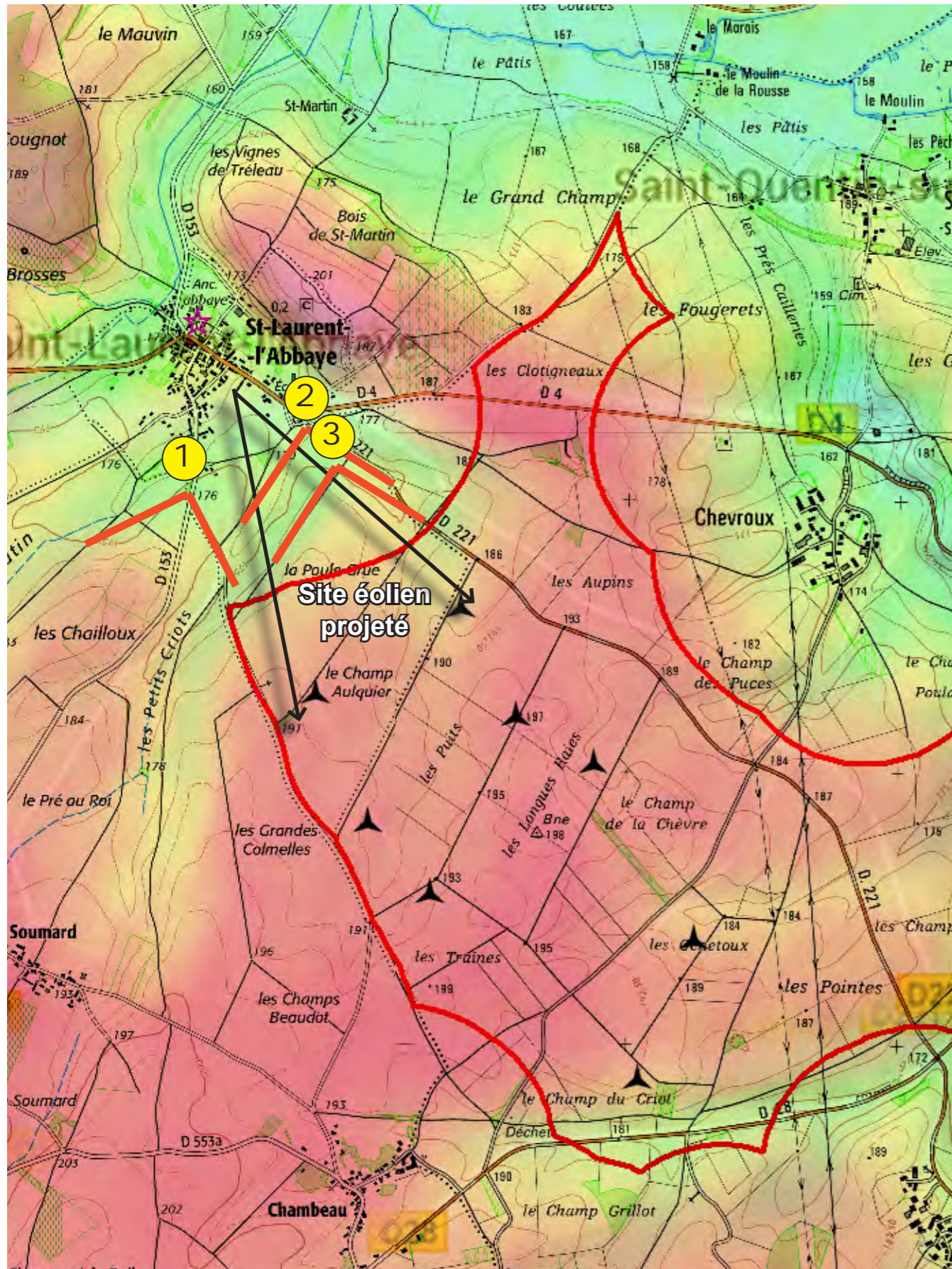
Construction de la coupe :

Attention, afin de rendre lisible le relief des vallées l'échelle des hauteurs est très exagérée ce qui donne une allure géante aux éoliennes.

Afin d'accentuer la lisibilité du relief l'échelle verticale de la coupe est multiplié par 7.

Hauteur d'une éolienne de 180 mètres sans effet d'accentuation -----> I

A - Saint-Laurent-l'Abbaye



- DES IMPACTS VISUELS PONCTUELLEMENT MARQUANTS MAIS GLOBALEMENT ATTÉNUÉS.



En sortie de village par la route de Pouilly l'avant-plan étant arboré, les vues directes sur le parc seront quelques peu atténuées (en période de végétation).

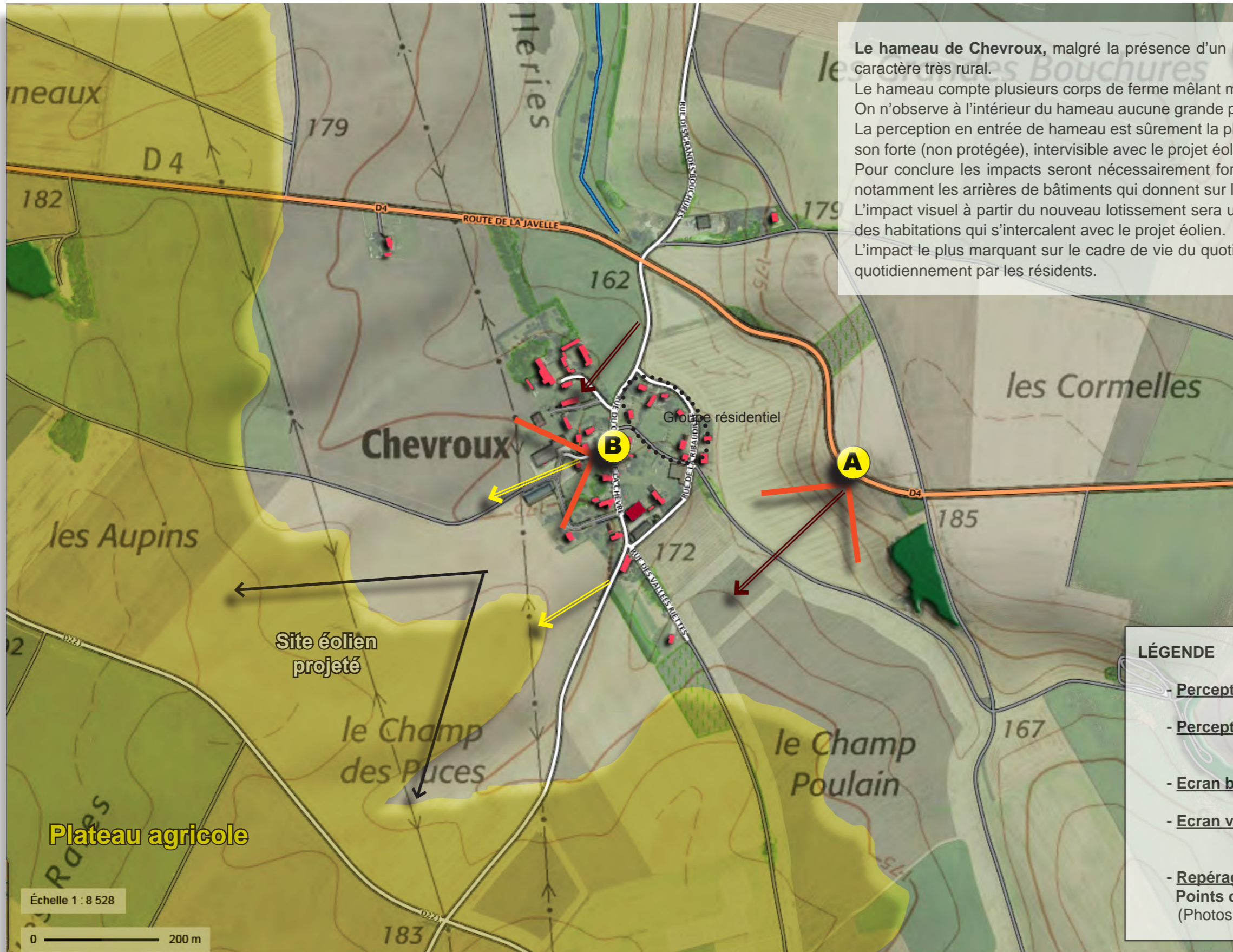


La traversée de village offre ponctuellement des vues fortes vers le site éolien projeté.



La sortie est de la commune par la route de Donzy (RD4) offre une vue marquante vers le site éolien.

B - Hameau de Chevroux (Saint-Quentin-sur-Nohain)



Le hameau de Chevroux, malgré la présence d'un habitat résidentiel épars en entrée nord, présente un caractère très rural. Le hameau compte plusieurs corps de ferme mêlant maisons d'habitation, hangars et granges. On n'observe à l'intérieur du hameau aucune grande perspective visuelle orientée vers le site éolien projeté. La perception en entrée de hameau est sûrement la plus défavorable avec la présence d'une ancienne maison forte (non protégée), intervisible avec le projet éolien, en surplomb à droite du chemin. Pour conclure les impacts seront nécessairement forts, pour les habitations riveraines du projet éolien et notamment les arrières de bâtiments qui donnent sur le projet éolien. L'impact visuel à partir du nouveau lotissement sera un peu atténué car situé dans un thalweg et en arrière des habitations qui s'intercalent avec le projet éolien. L'impact le plus marquant sur le cadre de vie du quotidien se fera surtout en entrée de hameau, axe utilisé quotidiennement par les résidents.

LÉGENDE

- Perception visuelle forte vers le site éolien :
- Perception visuelle atténuée :
- Ecran bâti :
- Ecran végétal dense :
- Repérage photographique : Points de vue les plus marquants (Photos page suivante)

Échelle 1 : 8 528
0 — 200 m

B - Hameau de Chevroux (Saint-Quentin-sur-Nohain)

- UN IMPACT VISUEL FORT À PARTIR DE LA DÉPARTEMENTALE 4



Vue à partir de la RD4, hameau de Chevroux à Saint-Quentin-sur-Nohain (Photomontage 3)

A partir de la RD 4 en contrehaut du hameau de Chevroux dans le virage de la départementale le projet éolien est très prégnant, cette perception forte est assez ponctuelle car la route change de direction très rapidement. A partir du hameau les perceptions sont beaucoup plus atténuées. C'est sûrement une des perceptions les plus fortes du projet éolien.

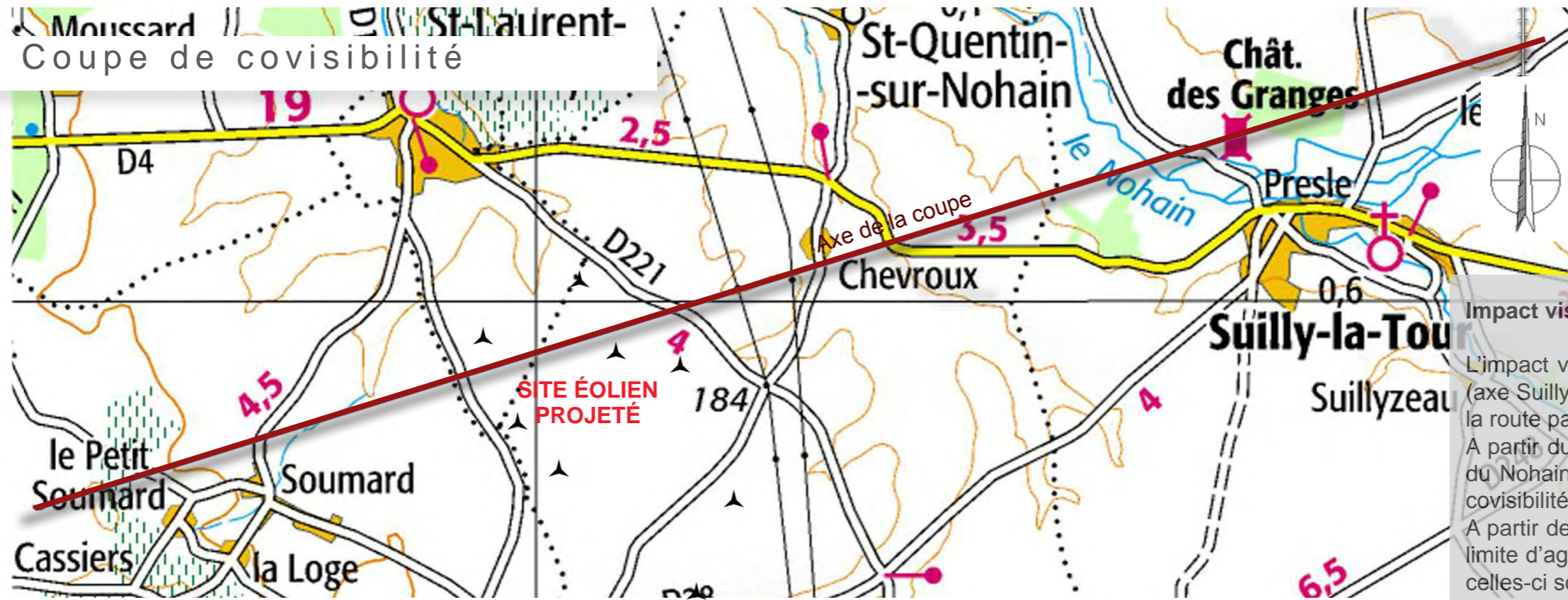
- UN IMPACT VISUEL PLUS MODÉRÉ À PARTIR DU HAMEAU



Vue à partir du hameau de Chevroux à Saint-Quentin-sur-Nohain (Photomontage 5)

A partir du coeur du hameau de Chevroux les perceptions sont atténuées par le cadre bâti et végétal néanmoins quelques pales émergent ponctuellement. En période de végétation l'impact visuel sera beaucoup plus diffus. L'éolienne la plus proche du hameau est très perceptible (éolienne T6), mais elle ne dépasse pas les plus hautes toitures et les arbres environnants, aussi le rapport d'échelle entre les éoliennes et le hameau est acceptable.

B - Hameau de Chevroux (Saint-Quentin-sur-Nohain)



Impact visuel du projet éolien

L'impact visuel le plus marquant se fera à partir de la RD 4 (axe Suilly-la-Tour / Saint-Laurent) au niveau de Chevroux où la route passe à flanc de coteau. A partir du château des Granges situé au cœur de la vallée du Nohain et dans un contexte végétal très présent aucune covisibilité significative n'est à craindre. A partir des hameaux riverains des vues seront possibles en limite d'agglomération (Chevroux, Soumard, La Loge,...) mais celles-ci sont souvent filtrées par des avant-plans végétaux.

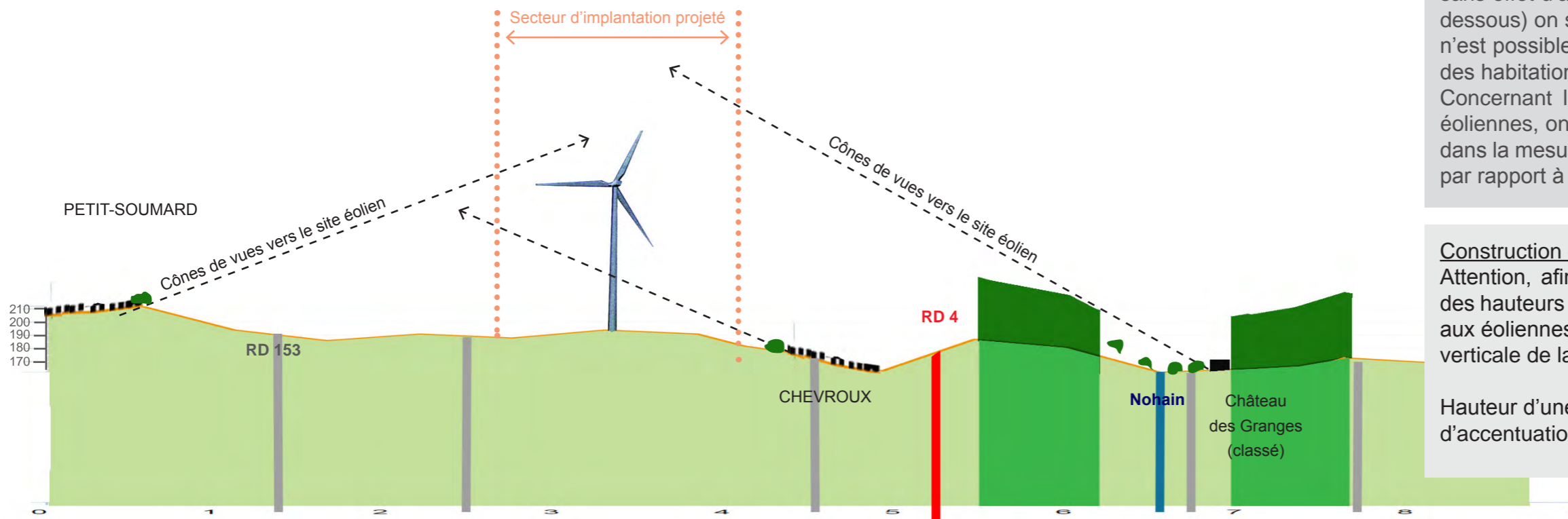
Rapports d'échelle et surplombs :

Si on se réfère à la hauteur d'une éolienne de 180 mètres sans effet d'accentuation (voir échelle de hauteur corrigée ci-dessous) on se rend bien compte qu'aucun effet de surplomb n'est possible. Les éoliennes sont au minimum à 800 mètres des habitations, soit plus de 5 fois la hauteur en bout de pale. Concernant les rapports d'échelle entre les coteaux et les éoliennes, on n'observe pas de rapport d'échelle défavorable dans la mesure où le projet éolien est en retrait très significatif par rapport à la vallée du Nohain (plus de 2,5 km).

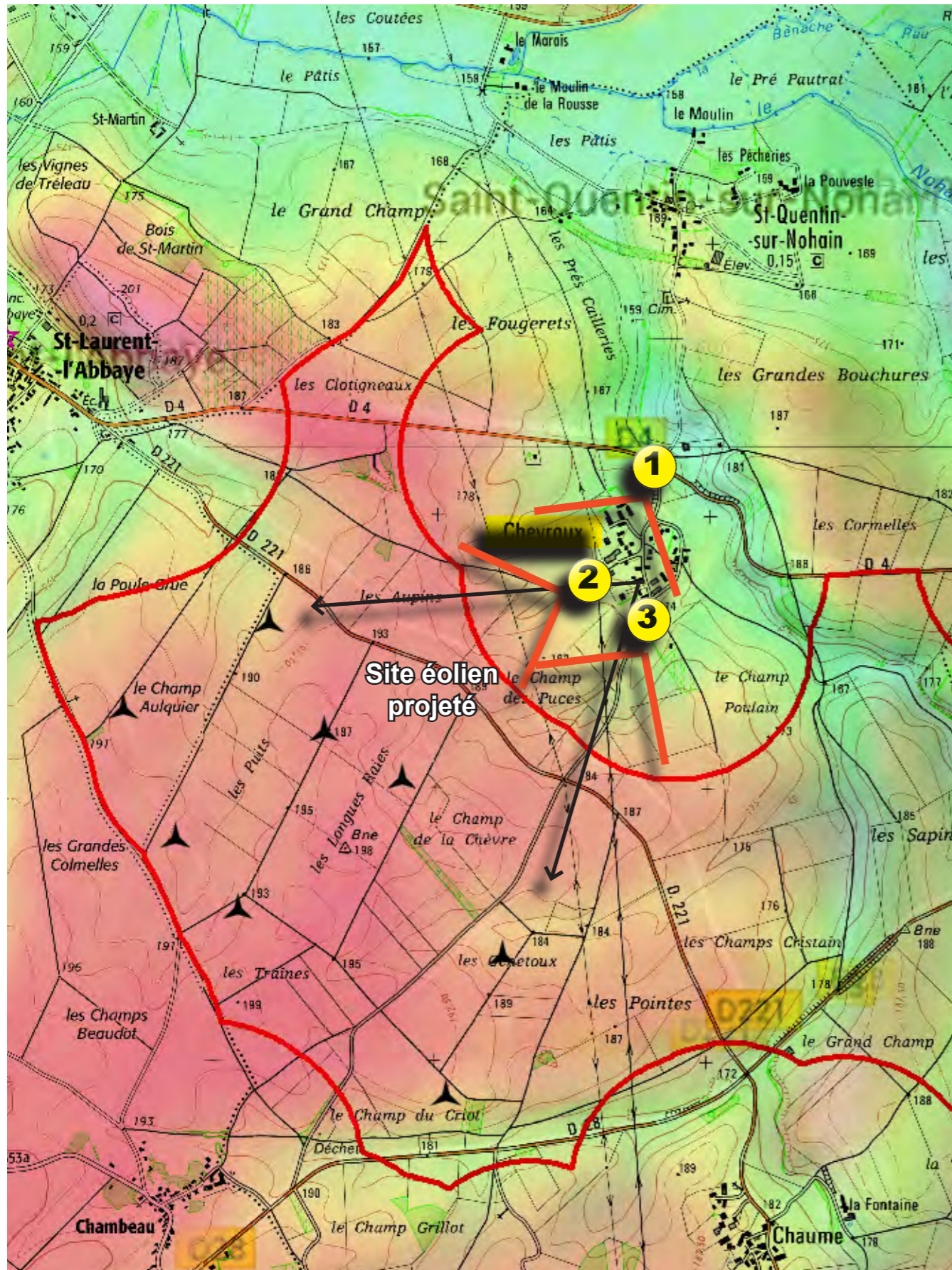
Construction de la coupe :

Attention, afin de rendre lisible le relief des vallées l'échelle des hauteurs est très exagérée ce qui donne une allure géante aux éoliennes. Afin d'accentuer la lisibilité du relief l'échelle verticale de la coupe est multipliée par 7.

Hauteur d'une éolienne de 180 mètres sans effet d'accentuation -----> I



B - Hameau de Chevroux (Saint-Quentin-sur-Nohain)



- DES IMPACTS VISUELS FORTS MAIS PLUS MARQUÉS EN ENTRÉE DE HAMEAU.



L'entrée de hameau est marquée par la présence d'une maison forte du 16^{ème} à droite (non protégée). Le projet éolien sera implanté en arrière-plan de l'ensemble bâti, il s'agit de la vue la plus marquante. Le groupe résidentiel localisé en partie basse (côté vallée) bénéficie des avant-plans bâtis des exploitations agricoles (habitations, hangars et granges) disposés à l'ouest de la rue du Champ de la Chèvre.

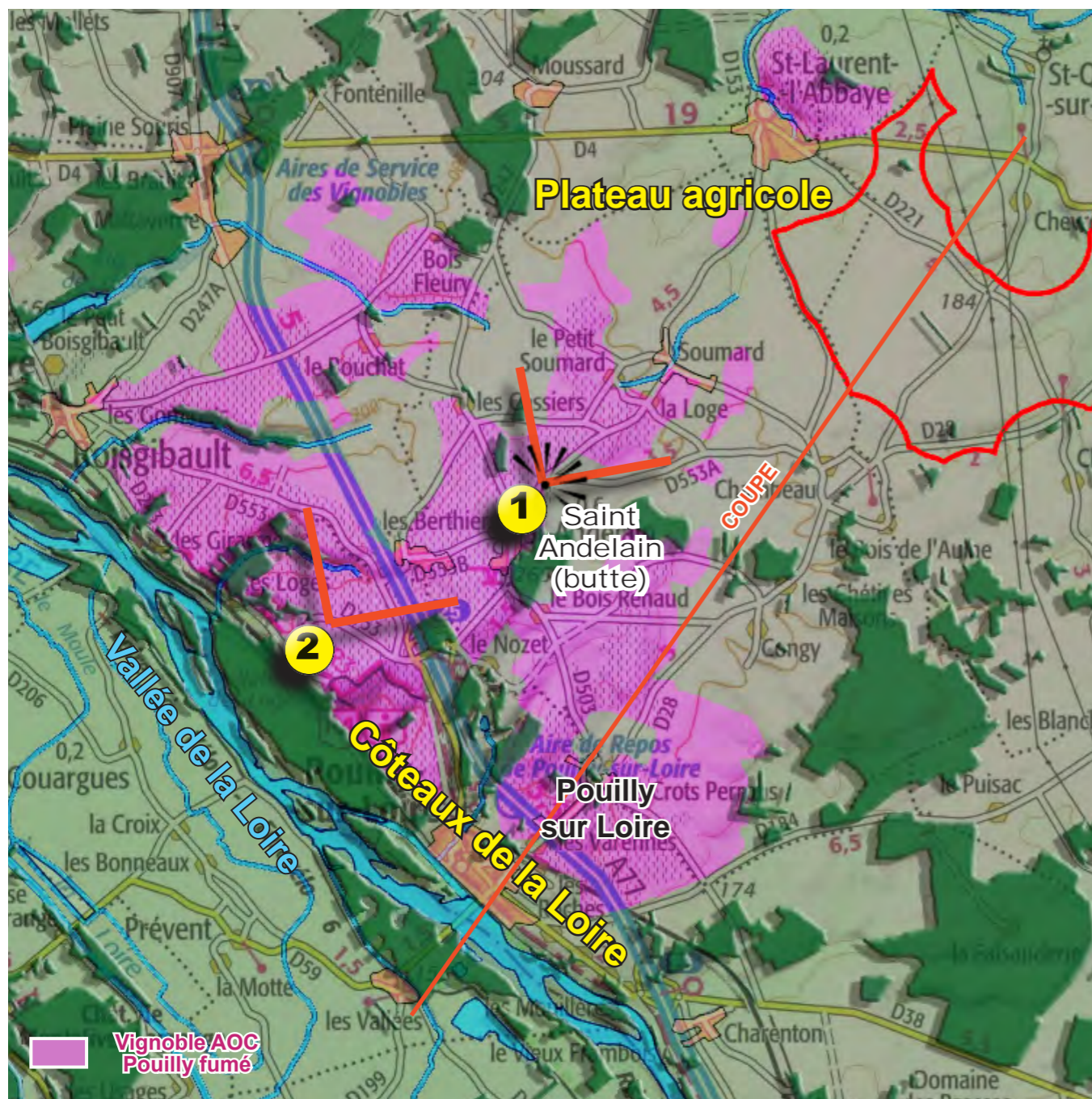


A partir des corps d'exploitations agricoles, où les habitations ne sont pas orientées vers le site éolien, les vues sont sensiblement atténuées.



La sortie est de la commune par la route de Donzy (RD4) offre une vue marquante vers le site éolien.

A - Le vignoble AOC du Pouilly fumé



Le Pouilly-Fumé, ou Blanc-Fumé de Pouilly, est un vin blanc d'appellation d'origine contrôlée produit autour de Pouilly-sur-Loire, dans la Nièvre, sur les communes de Pouilly-sur-Loire, Saint-Andelain, Tracy-sur-Loire, Mesves-sur-Loire, Garchy, Saint-Martin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye.

L'impact visuel du projet éolien sur le vignoble AOC est très différents suivant les versants :

- au niveau des rives de la Loire et sous les coteaux à partir de la route du vin de Pouilly. La perception du projet éolien est très limitée par la topographie des coteaux qui sont ponctuellement boisés. Les éoliennes sont au mieux perçues partiellement (bouts de pales) sinon intégralement masquées par les coteaux. Les villages de Tracy et de Pouilly sont particulièrement protégés, situés sous des coteaux d'une dénivelée de 50 à 100 m (sous la butte de Saint-Andelain), l'effet d'écran visuel est très marqué.
- au niveau de la butte de Saint-Andelain et du plateau agricole, l'intervisibilité entre le vignoble AOC et le projet éolien est forte.
- au niveau du grand plateau agricole et de la vallée du Nohain, les points de vues à partir de Saint-Laurent et de saint-Martin sur Nohain seront très marqués.

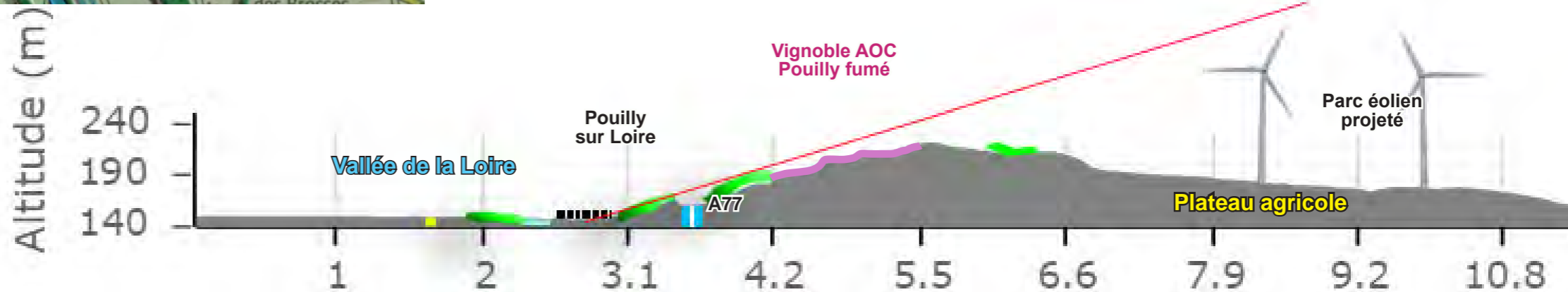


Aire de l'Appellation d'Origine Contrôlée de Pouilly (AOC)

- COUPE : Pouilly / Saint-Laurent-l'Abbaye (site éolien)

La coupe démontre que les coteaux bordant la Loire auront un rôle d'écran visuel très efficace permettant de limiter fortement les impacts visuels côté Loire. Le vignoble AOC Pouilly fumé, le plus emblématique, se situe en majeure partie sur les coteaux ouest ouverts sur la vallée de la Loire, ces derniers seront très peu impactés par le projet éolien.

Construction de la coupe :
Attention, afin de rendre lisible le relief des vallées l'échelle des hauteurs est très exagérée ce qui donne une allure géante aux éoliennes. Afin d'accentuer la lisibilité du relief l'échelle verticale de la coupe est multiplié par 7.
Hauteur d'une éolienne de 180 mètres sans effet d'accentuation -----> I



A - Le vignoble AOC du Pouilly fumé

- UN IMPACT VISUEL FORT CÔTÉ PLATEAU AGRICOLE



Vue à partir de la sortie nord du village de Saint-Andelain (RD 153) - Photomontage n° 20 -

En sortie de hameau, à proximité du point culminant de la butte de Saint-Andelain et au milieu du vignoble AOC du Pouilly fumé, la route départementale 153 qui se dirige vers Saint-Laurent-L'Abbaye offre une vue privilégiée sur le projet éolien. Vu la proximité du projet éolien localisé à un peu plus de 3 km l'intervisibilité est nécessairement forte.

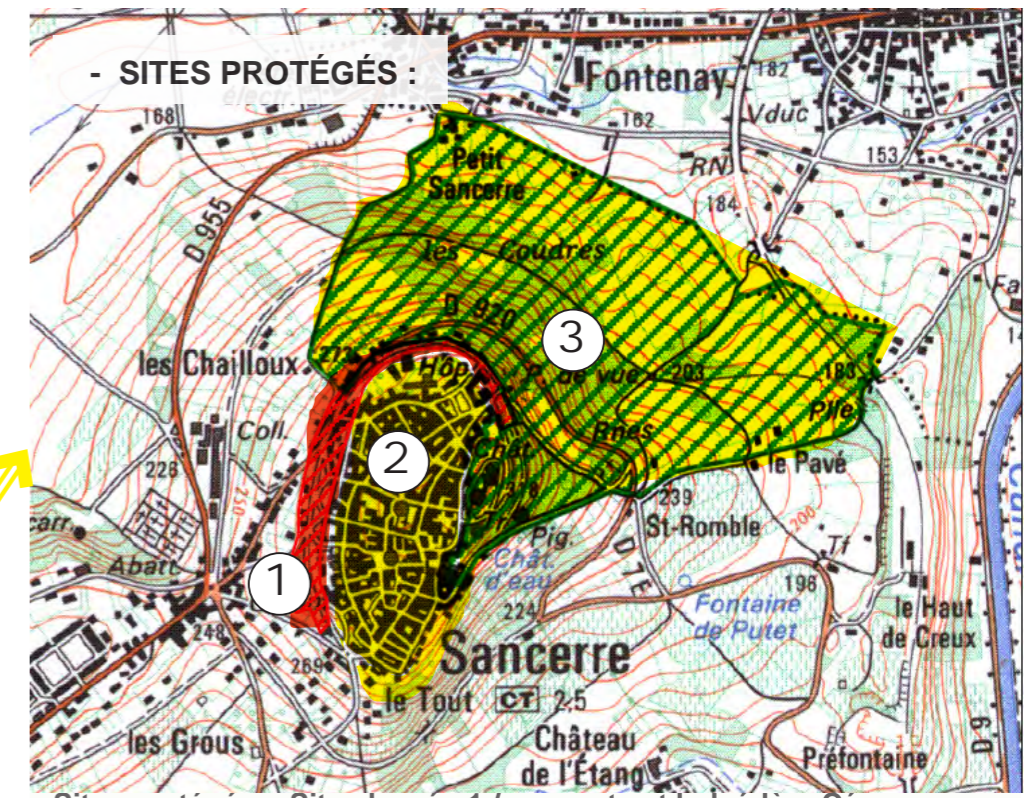
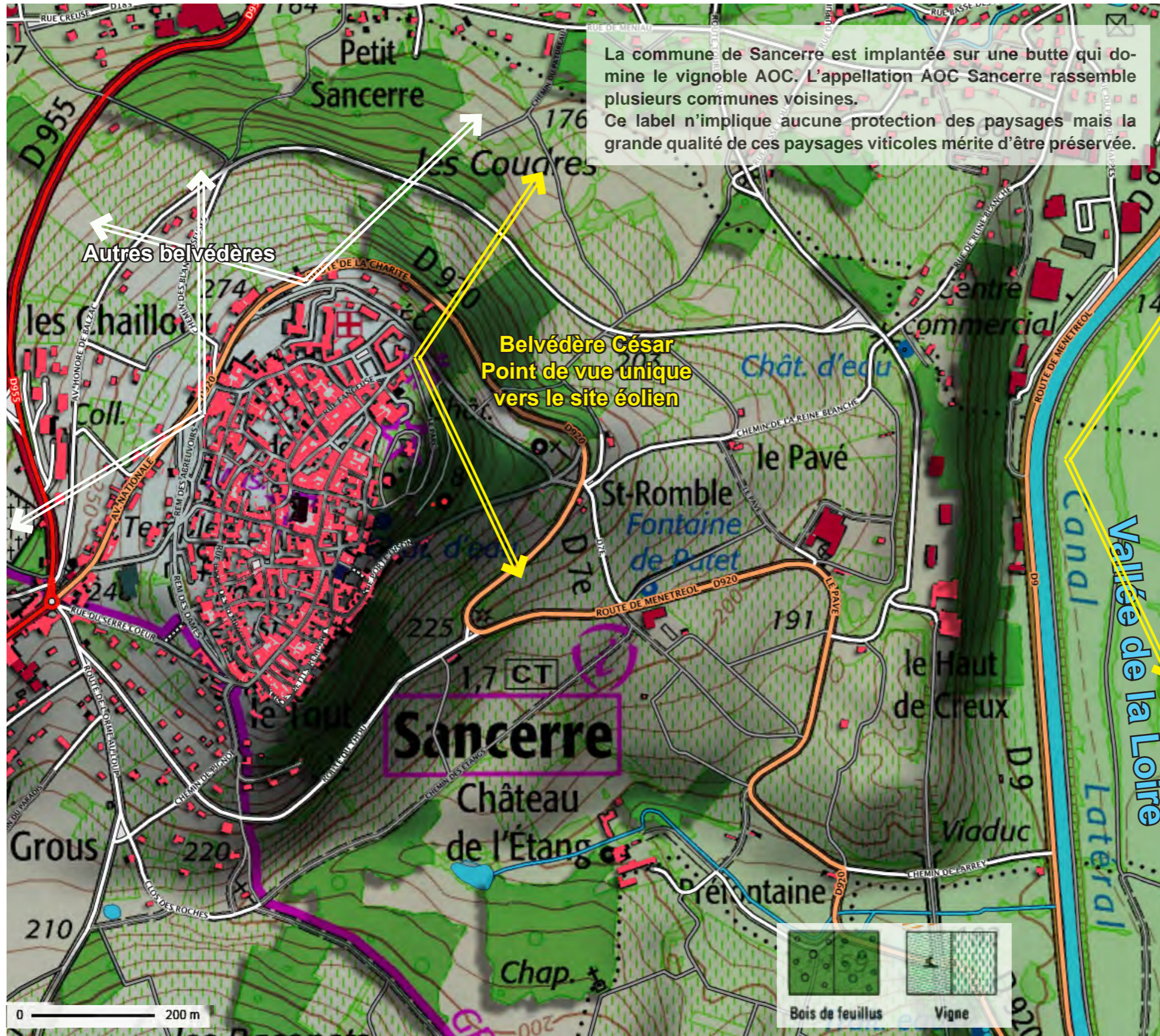
- UN IMPACT VISUEL TRÈS MODÉRÉ CÔTÉ VAL DE LOIRE



Vue à partir des vignobles de Pouilly vers Saint-Andelain - RD153 - Photomontage n° 21 -

A partir de la RD 153 qui remonte des bords de Loire aucune perception du projet éolien n'est possible grâce au masque topographique constitué par les coteaux ligériens. Ce point de vue offre une perception privilégiée sur la butte viticole de Saint-Andelain.

B - La butte de Sancerre



Sites protégés : Site classé : 1 / remparts et belvédère César
Sites inscrit : 2 / vieille ville et 3 / colline de Sancerre).

Sancerre, ville d'histoire et de gastronomie
Sancerre est située à 310 mètres d'altitude, sur une montagne isolée, se rattachant aux collines de la région naturelle du Sancerrois et dont le sommet domine le niveau de la Loire, de plusieurs centaines de mètres. La commune se trouve à environ deux kilomètres de la Loire. La ville est riche d'un patrimoine architectural du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle avec un centre ancien très bien conservé. La commune possède deux appellations d'origine contrôlée, le vin de Sancerre et le fromage de chèvre crottin de Chavignol. De nombreux touristes français et étrangers sont attirés par le vignoble et les activités en lien avec la Loire (descente en canoë, randonnée nature, Loire à Vélo...) sans oublier la gastronomie représentée par les vins de Sancerre, le Crottin de Chavignol,...

La commune de Sancerre est concernée par 3 sites protégés :

- La «vieille ville», inscrite, n'offre aucun point de vue vers le site éolien. Par contre les deux autres sites offrent des vues :
- Le site inscrit des «colline de Sancerre», situé à flanc de coteau, a été institué pour protéger le belvédère César. Il offre des vues limitées vers le site éolien du fait de la présence de boisements (Rd 920), cependant des vues sont possibles à mi-coteau.
- C'est surtout le **site classé du «belvédère César»** qui offre un point de vue remarquable sur la vallée de la Loire.

B - La butte de Sancerre



- À PARTIR DE LA VIEILLE VILLE LES POINTS DE VUES VERS LE SITE ÉOLIEN SONT TRÈS RARES

Plusieurs points de vues panoramiques existent à partir de la butte de Sancerre mais beaucoup concernent des vues vers le nord et l'ouest. A partir des franges est de la cité, les vues vers l'est, en direction du site éolien, sont toutes privatisées par des constructions ou masquées par des espaces boisés.

Une seule vue est possible à partir de la cité en direction du site éolien, il s'agit d'un panorama ouvert à 180° visible à partir de l'esplanade César, l'unicité de la vue et son amplitude explique son classement comme site protégé.

On peut observer un panorama remarquable sur le Val de Loire, le plateau Donziais et les monts du Morvan à l'horizon. L'impact visuel du projet éolien sur le panorama est fort mais non prégnant, les parcs éoliens sont comme des points de repères dans le vaste panorama qui s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres (voir le photomontage n°39).



LÉGENDE

Repérage des points de vues vers le site éolien projeté

- **Panorama dégagé :**

Site dégagé accessible à tout public



- **Ecran bâti :**

Bâti continu en front-à-rue ou hauts murs qui bloquent toutes les vues.



- **Ecran végétal dense :**

Front végétal continu et dense parfois accompagné par un mur en avant-plan.

